



**FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU
SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

MANUEL

DE PREPARATION DES

**EXAMENS
NATIONAUX
VOLONTAIRES**



EDITION 2019



**Département des Affaires Economiques et Sociales (DAES)
Nations Unies**



Objet et but de ce manuel

Le présent manuel est destiné à la préparation et à la présentation des Examens nationaux volontaires (ENV). Sa lecture devrait être associée à celle de la Proposition du Secrétaire général relative aux directives communes d'application volontaire sur les rapports aux fins des examens nationaux volontaires, présentés lors du Forum politique de haut niveau (FPHN) pour le développement durable. Lesdites directives sont jointes au présent manuel à l'annexe 2.

Le présent document vient compléter les directives du Secrétaire général, en ce sens qu'il fournit des informations de base pratiques sur les mesures que les pays pourraient prendre lors de la préparation des Examens nationaux volontaires. Il a été conçu pour apporter aux pays les éléments de base nécessaires à la préparation de leurs examens. Toutefois, ce document n'est pas exhaustif. Une série d'autres sources d'information, dont certaines sont indiquées dans le texte, peut également être utile aux pays.

Ce document a été mis à jour pour refléter les nouvelles informations et dates.

Pour consulter ce manuel en ligne ou les dernières informations sur les examens nationaux volontaires, rendez-vous sur <https://sustainabledevelopment.un.org/vnrs/>

Elaboré et mis à jour par le : DAES, novembre 2018

Avant-propos



Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'ensemble des Etats membres des Nations Unies en septembre 2015 offrent à tous les pays et parties prenantes une feuille de route visionnaire pour l'édification d'un monde de prospérité durable, d'inclusion sociale et d'égalité, tout en préservant notre planète et en ne laissant personne de côté. Une telle mission n'est guère chose aisée. Si nous voulons réussir, apprendre les uns des autres, nous devons absolument entreprendre ce voyage ensemble. Un suivi et un examen efficaces de l'Agenda 2030 grâce à l'apprentissage par les pairs sont essentiels à un regain d'action et des progrès dans la réalisation de ces ODD ambitieux et interdépendants. Au cœur de ce processus se trouvent les Examens nationaux volontaires (ENV), qui sont devenus un élément essentiel de l'examen et de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des ODD.

111 ENV ont été présentés au Forum politique de haut niveau (FPHN) pour le développement durable depuis 2016 et 51 autres examens devraient être présentés en juillet 2019. Le présent manuel, édité par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies en sa qualité de Secrétariat du FPHN, explicite la proposition révisée du Secrétaire général relative à des directives communes d'application volontaire sur les rapports aux fins des ENV et présente plus de trois années d'expérience partagée dans la mise en œuvre de ces examens et l'appui qui leur est apporté dans le cadre du Forum.

Elaboré grâce à un effort de collaboration, ce manuel fournit des informations pratiques sur les mesures que les pays peuvent prendre lors de la préparation d'un ENV. Il explique de manière

pratique toutes les étapes de ladite préparation : de la communication de l'intention de le présenter à la présentation en tant que telle au FPHN, en passant par l'organisation et l'élaboration de l'examen, ses éléments constitutifs clés et ateliers préparatoires y afférents. Comme il a été souligné de façon récurrente, les ENV ne constituent pas une fin en soi, mais plutôt un moyen d'échanger des expériences, d'identifier des défis et d'accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Dans cet esprit, le manuel propose en outre les actions à entreprendre après la présentation des ENV. Il contient également deux annexes utiles qui doivent être lues et utilisées conjointement avec le présent manuel : une liste de contrôle pour les préparatifs de l'ENV ainsi que la proposition révisée du Secrétaire général relative à des directives communes d'application volontaire sur les rapports aux fins des ENV.

Quoique l'on puisse difficilement s'attendre à ce qu'il mette en exergue toute la richesse du suivi et de l'examen au niveau national, j'ose espérer que le présent manuel servira de référence utile pour les pays qui entreprennent des ENV. Il se veut un outil visant à aider les pays dans leur périple vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable. Il sera peaufiné et mis à jour au rythme de l'acquisition d'expériences et de savoir à la faveur de l'approfondissement du processus d'ENV.



LIU Zhenmin

Sous-Secrétaire-général des Nations Unies aux Affaires économiques et sociales

Sommaire

A. Mise en route : Initier un examen, comment s’y prendre ?	7
<i>Introduction</i>	7
<i>Document d’orientation sur les examens</i>	10
<i>Comment annoncer un ENV</i>	11
B. Organisation et préparation de l’examen	12
C. Participation multipartite	17
D. Principaux éléments constitutifs de la préparation des ENV	20
<i>Appropriation des ODD</i>	21
<i>Intégration des ODD dans les cadres nationaux</i>	25
<i>Intégration des trois dimensions du développement durable</i>	30
<i>Ne laisser personne de côté</i>	34
<i>Mécanismes Institutionnels</i>	36
<i>Questions d’ordre structurel</i>	38
<i>Objectifs et cibles</i>	39
<i>Moyens de mise en œuvre</i>	42
<i>Prochaines étapes</i>	44
<i>Annexes</i>	44
<i>Conclusion</i>	45
E. Suivi et Examen	45
F. Ateliers préparatoires et soumission des ENV	48
<i>Examen : délais de soumission au DAES</i>	49
G. Présentation de l’ENV au FPHN	50
H. Après la présentation	53
Annexe 1 : Préparation de l’ENV : la liste de contrôle	55

**Annexe 2 : Proposition de directives communes d’application
volontaire sur les rapports aux fins des examens nationaux volontaires
au sein du forum politique de haut niveau..... 58**

- II. Principes directeurs 58*
- III. Structure et contenu d’un rapport pour le FPHN..... 60*
- IV. Présentation au FPHN 65*

Manuel de préparation des Examens nationaux volontaires

A. Mise en route : Initier un examen, comment s’y prendre ?

Introduction

Les examens nationaux volontaires (ENV) s’inscrivent dans le cadre du suivi et de l’examen du Programme de développement durable à l’horizon 2030 (ci-après Agenda 2030). Comme l’indique le paragraphe 84 dudit agenda, les examens réguliers au titre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable (FPHN) sont effectués sur une base volontaire, pilotés par les Etats, entrepris tant par les pays développés que ceux en développement, et ouvriront la voie à des partenariats, notamment grâce à la participation des grands groupes¹ et d’autres parties prenantes concernées.² Les ENV permettent le partage d’expériences, y compris les réussites, les défis et les enseignements à retenir, en vue d’accélérer la mise en œuvre de l’Agenda 2030.

¹ En 1992, la première Conférence des Nations Unies sur l’environnement et le développement a reconnu que la réalisation du développement durable nécessiterait la participation active de tous les secteurs de la société. L’Agenda 21, adopté lors du Sommet de la Terre, a formalisé neuf secteurs de la société comme les principaux canaux par lesquels une large participation serait facilitée dans les activités des Nations Unies portant sur le développement durable. Ces secteurs sont officiellement appelés "grands groupes" et englobent : Femmes ; Enfants et jeunes ; Peuples autochtones ; Organisations non-gouvernementales ; Autorités locales ; Travailleurs et syndicats ; Affaires et industrie ; Communauté scientifique et technologique ; Agriculteurs. En 2012, la Conférence « Rio+20 » a réaffirmé l’importance de faire participer efficacement ces neuf secteurs de la société. En outre, les gouvernements ont invité d’autres parties prenantes, notamment des communautés locales, des groupes de volontaires et des fondations, des migrants et des familles, ainsi que des personnes âgées et des personnes handicapées, à participer aux processus des Nations Unies relatifs au développement durable.

² Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l’horizon 2030, [Résolution 70/1 de l’Assemblée générale](#). Pour de plus amples informations sur les examens et le mandat du FPHN, voir également la [Résolution 67/290 de l’Assemblée générale](#), par. 8.

Le processus d'examen national volontaire ne devrait pas être dissocié de la mise en œuvre des ODD. Il s'agit d'un processus par lequel les pays font le point et évaluent le progrès fait ainsi que les insuffisances dans la mise en œuvre des objectifs et des cibles. Ce processus ne constitue pas une fin en soi mais permet à un pays de planifier des politiques publiques, des structures et des processus plus appropriés, ainsi que de réviser ses objectifs de développement national pour en assurer la réalisation effective.

Les ENV visent à suivre, dans tous les pays, les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, y compris les ODD et leurs cibles, tout en respectant leur nature universelle et intégrée ainsi que l'ensemble des dimensions du développement durable. Les principes directeurs des processus de suivi et d'examen, contenus dans le paragraphe 74, préconisent, parmi d'autres, que les ENV seront fondés sur la connaissance et l'analyse des faits. Ils revêtiront pour tous un caractère ouvert, non sélectif, participatif et transparent, et accorderont une attention particulière aux plus pauvres, aux plus vulnérables et à ceux qui sont les plus défavorisés.³

Le FPHN se réunit tous les mois de juillet pendant huit jours sous les auspices du Conseil économique et social (ECOSOC). Tous les quatre ans le FPHN se réunit également sous les auspices de l'Assemblée générale au niveau des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Par conséquent, en 2019, le FPHN se réunira deux fois : en juillet sous les auspices de l'ECOSOC - les ENV seront présentés à cette occasion ; et en septembre sous les auspices de l'Assemblée générale. Les pays qui préparent leur ENV pour la première fois le présenteront pendant le segment ministériel du Forum, tandis que 10 pays procédant à un ENV pour la deuxième fois le présenteront le 15 juillet en forme d'un panel.⁴ En 2019, le segment

³ [Résolution 70/1 de l'Assemblée générale](#), par. 74.

⁴ Dans sa lettre du 12 septembre 2018, la Présidente du Conseil économique et social a informé que les 41 pays suivants ont été retenus pour présenter leur ENV pour la première fois: Algérie, Bosnie Herzégovine, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Côte d'Ivoire, Erythrée, Eswatini, Fidji, Ghana, Guyana, Iraq, Israël, Kazakhstan, Koweït, Lesotho, Liechtenstein, Mauritanie, Maurice, Mongolie, Nauru, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan,

ministériel se tiendra du 16 au 18 juillet au Siège des Nations Unies à New York.

Les sessions du FPHN sont convoquées par le président du Conseil économique et social, qui est l'ambassadeur et représentant permanent d'un Etat membre auprès des Nations Unies à New York élu pour un mandat d'un an. Le Président convoque le FPHN lorsque celui-ci se réunit sous les auspices de l'ECOSOC et, en cette qualité, en approuve le programme, y compris les présentations des ENV. L'actuelle Présidente de l'ECOSOC est Son Excellence Inga Rhonda King, Ambassadeur et Représentante permanente de Saint Vincent et les Grenadines auprès des Nations Unies à New York. Elle présidera les ENV de 2019, assistée de quatre vice-présidents du Conseil.

Le FPHN effectue également des examens thématiques de l'état d'avancement des ODD, y compris des questions transversales.⁵ Pour faciliter l'examen approfondi desdits progrès, le Forum politique de haut niveau examine chaque année des groupes d'ODD et des liens qui les unissent, en tenant compte du caractère intégré, indissociable et interdépendant des objectifs.⁶ Le Forum de 2019, sous les auspices de l'ECOSOC, procédera à un examen approfondi des ODD 4, 8, 10, 13, 16, ainsi que de l'ODD 17, qui fait l'objet d'un examen annuel.

Palaos, Rwanda, République centrafricaine, Sainte-Lucie, Afrique du Sud, Timor-Leste, Tonga, Tunisie, Turkménistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie et Vanuatu. Dix pays effectuant leur deuxième examen, dans l'intervalle de deux ans ou plus depuis leur premier ENV, présenteront leurs ENV le 15 juillet 2019, au cours du dernier après-midi de la première semaine du FPHN. Ces pays sont les suivants : Azerbaïdjan, Brésil, Chili, El Salvador, France, Guatemala, Indonésie, Philippines, Sierra Leone et la Turquie.

⁵ [Résolution 70/1 de l'Assemblée générale](#), par. 85.

⁶ [Résolution 70/299 de l'Assemblée générale](#), par. 4.

111 examens nationaux volontaires ont déjà été effectués au titre du FPHN (22 en 2016, 43 en 2017 et 46 en 2018 par 102 pays, huit pays ayant présenté plusieurs fois). Ces ENV et les Principaux messages sont disponibles au <https://sustainabledevelopment.un.org/vnrs>. Cinquante et un ENV seront présentés en 2019.

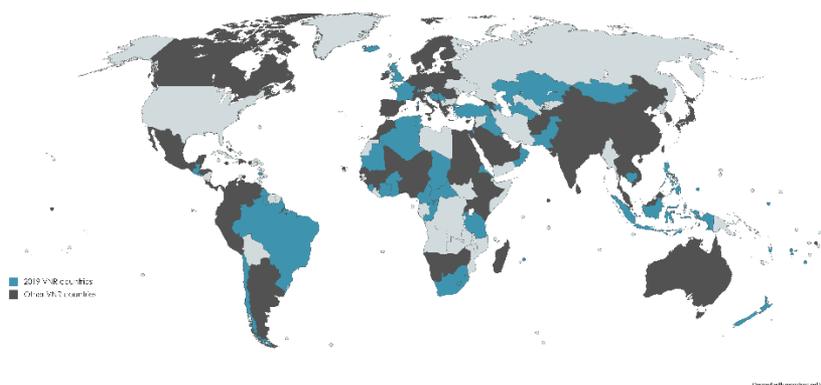


Figure 1 : Carte de la répartition des pays effectuant des examens nationaux volontaires pour la période 2016-2019

Document d'orientation sur les examens

Les directives communes d'application volontaire du Secrétaire général des Nations Unies, présentées en annexe 2, constituent le principal document d'orientation sur les ENV. Elles servent de cadre pour certains éléments communs aux examens tout en assurant une certaine souplesse permettant aux pays de s'adapter à leur propre situation. Ces directives communes servent à promouvoir la cohérence entre les examens et la comparabilité dans le temps. Cependant, il appartient aux pays de décider de la manière d'y procéder, en fonction de leurs contextes et situations nationales respectifs.

Comment annoncer un ENV

Etant donné que le président de l'ECOSOC convoque le FPHN, la pratique est que les pays notifient au bureau du président leur intention de procéder à un ENV.

Par conséquent, il n'existe pas de formulaire d'inscription ni de modèle à cet effet. Une fois qu'un pays a décidé de mener un examen, cette décision est communiquée au Président par lettre envoyée par son Représentant permanent auprès des Nations Unies. Veuillez-vous référer à la figure 2 pour un exemple de lettre.

Le Président informe les pays des questions relatives aux ENV au moyen des lettres adressées à leur mission permanente à New York. En septembre 2018, la Présidente a informé les pays que la liste des ENV pour 2019 avait été clôturée : 51 pays présenteront leurs ENV lors du FPHN en 2019. Les pays qui ne figurent pas sur cette liste ont été invités à se présenter au FPHN de 2020 ou des Forums ultérieurs, tout en sachant que la priorité sera donnée aux pays effectuant un ENV pour la première fois. Une liste de pays s'étant portés volontaires est disponible pour toutes les années sur le site web du FPHN. <https://sustainabledevelopment.un.org/vnrs/>

SE [Nom de l'Ambassadeur],
Président du Conseil économique et social,
des Nations Unies

Réf : Forum politique de haut niveau pour le développement durable (FPHN),
prévu en juillet [année] sous les auspices du Conseil économique et social
(ECOSOC)

Excellence,

En référence à la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, j'ai
l'honneur de solliciter l'inscription de/du/de la [nom du pays] sur la liste des
pays participant aux examens nationaux volontaires (ENV) prévus dans le
cadre du FPHN de l'année [année].

Le/la [Nom du pays] accorde une grande importance à la mise en œuvre
de l'Agenda 2030 et attend avec intérêt le partage d'expériences, notamment
les réussites, les défis et les enseignements.

Dans l'attente d'un prompt accusé de réception de la présente, je vous
prie d'agréer, Excellence, l'assurance de ma très haute considération.

(Signature)

Figure 2 : Modèle de faire-part d'une décision de mener un ENV

B. Organisation et préparation de l'examen

De façon générale, l'examen est composé de plusieurs grandes phases, dont certaines sont concomitantes. Parmi celles-ci figurent : la préparation initiale et l'organisation, la préparation de l'ENV, y compris l'implication des parties prenantes, et sa présentation au FPHN. Ces derniers aspects seront abordés plus loin dans ce document.

La plupart des pays ayant procédé à des ENV jusqu'à présent ont souligné les défis que présente la préparation d'un ENV dans un délai court. Ainsi, il est conseillé de commencer le processus le plus tôt possible, en établissant un

plan de travail prenant en compte les principaux livrables et les délais des préparatifs nationaux.

L'élaboration du plan de travail/de la feuille de route de l'examen devrait tenir compte des éléments suivants :

- **Plan de travail/feuille de route** : Développer un plan de travail/feuille de route avec les étapes clés correspondant aux délais fixés pour le FPHN. Les plans de travail/feuilles de route et calendriers finalisés devraient être largement diffusés aux partenaires gouvernementaux et aux parties prenantes. Planifiez l'envoi des messages clés au Secrétariat du FPHN le **17 mai 2019**, et celui du rapport ENV le **14 juin 2019**. Les deux seront abordés plus en détail dans la section F ci-dessous.
- **Structure de coordination** : Une entité publique doit être chargée de la coordination générale de l'ENV. Celle-ci pourrait être un organisme/une institution déjà en place ou un arrangement ad hoc, par exemple un ministère / agence principal, ou un groupe interministériel intégré, un bureau de coordination ou un comité.
Un petit groupe consultatif pourrait être envisagé pour diriger le processus de rédaction de l'ENV.
En outre, afin de fournir des informations et des données, l'on devrait envisager la collaboration avec d'autres ministères, organismes et parties prenantes concernés. La rédaction de l'ENV devrait être pilotée par le gouvernement afin de permettre une meilleure appropriation du processus par le pays.
- **Ressources** : Déterminez les coûts estimatifs de la réalisation et de la rédaction de l'examen et, au besoin, les sources de financement possibles. Des coûts supplémentaires peuvent être encourus dans l'organisation des réunions et des consultations des parties prenantes, les voyages des fonctionnaires, la production du rapport (édition, mise en page, traduction), ainsi que la préparation de supports audiovisuels, par exemple les vidéos, pour la présentation de l'ENV au FPHN. En outre, des ressources humaines et techniques devront être consacrées à sa préparation.

- **Domaine d'application de l'ENV** : Les directives communes d'application volontaire du Secrétaire général encouragent les pays à rendre compte des progrès réalisés par rapport aux 17 ODD. Si des objectifs prioritaires sont identifiés, les pays pourraient les aborder plus en détail. Tenez compte de la situation du pays dans le cycle de planification nationale et indiquez si la stratégie ou le plan national ont été mis à jour ou alignés sur les ODD. Envisagez d'aborder de manière franche les succès, les défis et les enseignements tirés afin d'accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030.
- **Projet de plan et collecte d'informations** : Rédigez un plan préliminaire et déterminez la structure de l'examen. L'expérience des pays qui ont déjà préparé un examen démontre qu'il est utile de définir une limite de pages au début du processus. Pour recueillir des contributions, préparez une liste des organismes et des agences qui fourniront des données et des informations destinées à l'examen. L'agence nationale de la statistique (ANS) et les ministères compétents sont d'une importance particulière à cet effet, mais d'autres structures, par exemple les universités et les groupes de réflexion, peuvent également apporter leur contribution.
- **Elaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes** : Identifiez les principales parties prenantes ainsi que les méthodes d'engagement et envisagez les outils en ligne ainsi que d'autres moyens par lesquels des contributions des parties prenantes pourraient être recueillies. Tous les secteurs et niveaux de gouvernement, la société civile, le secteur privé, les syndicats, les membres du parlement et les institutions nationales des droits de l'homme devraient être considérés (voir graphique 4). La nomination d'un point focal pour assurer la liaison avec les parties prenantes peut faciliter la communication et le suivi.
- **Données** : L'accès à des données de haut qualité, actualisées et ventilées est d'une importance capitale pour l'ENV. Les contacts avec l'agence nationale de la statistique et d'autres pourvoyeurs de données devraient faire partie du processus de planification. Si celui-ci comporte une annexe statistique, des

statistiques plus détaillées sur les avancées réalisées peuvent y figurer.⁷

- **Enseignements tirés des rapports existants** : Appuyez-vous sur les plateformes et processus nationaux existants, qui pourraient contribuer à la rédaction et au processus d'analyse de l'ENV. Quelques exemples :
 - Les cadres nationaux tels que les plans nationaux de développement et les stratégies nationales de développement durable ;
 - Les rapports présentés aux organismes internationaux, notamment ceux inscrits au titre des traités relatifs aux droits de l'homme comme, par exemple, l'Examen périodique universel (EPU), d'autres traités internationaux, ainsi que d'autres rapports tels que les Contributions déterminées au niveau national (CDN) relatifs à l'Accord de Paris ;
 - Les rapports relatifs aux ODD établis au niveau national en collaboration avec l'Equipe Pays des Nations Unies (EPNU) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le cas échéant.
- **Budget temps** : Mettez en place un processus et un calendrier pour l'édition technique, ainsi que la validation de l'ENV et de ses principaux messages au niveau supérieur. Cette démarche devrait permettre l'intégration des contributions du gouvernement et d'autres parties prenantes.

⁷ Le Cadre global des indicateurs a été adopté par l'Assemblée générale le 6 juillet 2017. Pour en savoir davantage, consultez le site : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list/>

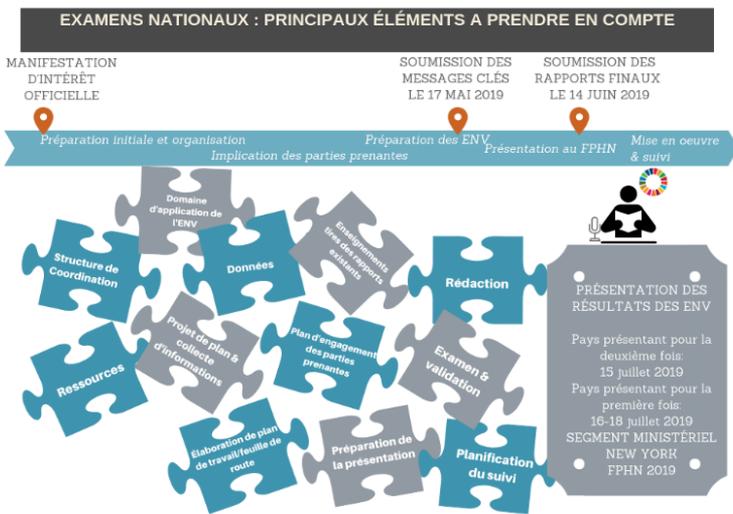


Figure 3 : Eléments clés de l'organisation et de la préparation (DAES)

Conseils :

Les directives communes d'application volontaire visant à aider les pays à soumettre des rapports sur les objectifs de développement durable (2017), préparées par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), contiennent des outils et des suggestions pour la préparation des examens au niveau national, qui peuvent servir à la préparation de l'ENV.⁸ Il existe d'autres ressources en ligne destinées à aider et à soutenir les pays dans la mise en œuvre des ODD.⁹

- ✓ Les pays sont encouragés à apprendre de l'expérience d'autres pays. Les exemples présentés ci-dessous ont été tirés des ENV de 2018, pourtant les pays peuvent également se référer à tout autre ENV à l'appui de leurs propres préparatifs.
- ✓ Un appui au renforcement des capacités est également disponible pour les pays. Le Département des affaires économiques et sociales (DAES) organise des ateliers à l'intention de tous les pays participants aux ENV,

⁸ Disponible au : <https://undg.org/document/guidelines-to-support-country-reporting-on-the-sustainable-developmentgoals/>;

⁹ Veuillez consulter, par exemple :

<http://www.2030agenda.undp.org/content/2030agenda/en/home/resources/tools-and-guidelines-for-development-practitioners.html>

conçus pour faciliter l'apprentissage entre pairs sur les préparatifs de ces examens. Ces ateliers sont abordés plus loin dans ce document. Un appui supplémentaire au renforcement des capacités est disponible auprès du système des Nations Unies, notamment à la demande auprès du DAES.

C. Participation multipartite

Un des principes fondateurs de l'Agenda 2030 est l'ambition de se doter de processus de mise en œuvre et de l'examen du progrès participatifs et inclusifs à tous les niveaux, englobant tous les secteurs de l'Etat, de la société civile et du secteur privé, les Parlementaires et les institutions nationales des droits de l'homme, parmi d'autres. La participation et la consultation renforcent l'appropriation de l'Agenda 2030 par la population. L'Agenda 2030 repose sur un partenariat revitalisé pour le développement durable et les parties prenantes sont reconnues comme des partenaires précieux pour la mise en œuvre des objectifs et pour la sensibilisation du public. Les parties prenantes ont été activement impliquées tout au long du processus de négociation, de mise en œuvre, de suivi et d'examen de l'Agenda 2030 à tous les niveaux dans de nombreux pays du monde. Cette participation favorise des décisions efficaces, en donnant aux groupes étant concernés par ces décisions, la possibilité de communiquer leurs besoins et leurs intérêts. De même, la participation des parties prenantes peut aider les gouvernements à mieux adapter des politiques publiques, ainsi que soutenir la mise en œuvre et l'examen de ces dernières.

La participation et la consultation permettent également d'assurer l'appropriation de l'Agenda 2030 et contribuent à une approche de l'ensemble de la société à la mise en œuvre des ODD. L'Agenda 2030 encourage les parties prenantes à s'impliquer activement tout au long du processus de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'examen de l'Agenda 2030.

Un **plan d'implication des parties prenantes** peut être utilisé, entre autres, pour définir l'objectif stratégique des consultations ; afin d'esquisser un processus de consultation, les parties prenantes à

consulter, les moyens, les techniques et méthodes de consultation (ateliers en face à face, plateformes en ligne, groupes de discussion, observations écrites), ainsi que la façon de documenter le processus de consultation. Tout au long du processus, il conviendrait de réfléchir à comment les parties prenantes concernées pourraient être soutenues dans la collecte d'informations ; à comment leurs contributions seront reflétées dans le rapport final ; et à la manière dont la participation continue des parties prenantes sera prise en compte dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Parmi les activités potentielles figurent le contact avec les organes législatifs, le public, la société civile et le secteur privé et la communication des points d'entrée pour la participation des parties prenantes à la préparation du ENV et à la mise en œuvre de l'Agenda 2030. En outre, des efforts pourraient être déployés pour identifier des voix représentatives des groupes marginalisés et leur permettre de participer de manière significative au processus. En ce qui concerne la sensibilisation, elle comporte une série d'activités telles que la simplification et la traduction des ODD dans les langues locales, ainsi que leur intégration dans les programmes d'enseignement scolaire et universitaire.

Les questions suivantes pourraient être envisagées :

- Quels sont les mécanismes et plateformes disponibles afin d'assurer la contribution des parties prenantes de la société civile et du secteur privé à l'ENV et à la mise en œuvre des ODD ?
- Qui peut participer ? Existe-t-il des organismes fédérateurs à consulter ou faudrait-il créer des processus de consultation ciblés en l'absence d'organes ou de forums multipartites ?
- Quelle est la combinaison souhaitée entre les options de participation en face à face et en ligne ?
- Comment le gouvernement prend-il en compte les points de vue des parties prenantes lors de l'élaboration de son plan de mise en œuvre de l'Agenda 2030 ?

- Quels partenariats, y compris avec le secteur privé, ont été mis en place pour la mise en œuvre des ODD ? Considérez des exemples qui pourraient être présentés en tant que bonnes pratiques.

Exemples tirés des pays

Le processus de l'ENV au **Sri Lanka** a été collaboratif et inclusif, engageant de multiples parties prenantes - gouvernement, secteur privé, universités, partenaires de développement et organisations de la société civile, y compris les organisations de bénévoles (VIO). Dans un premier temps, un plan d'engagement des parties prenantes (SEP) a été élaboré avec deux objectifs principaux : i) consulter toutes les parties prenantes impliquées dans le processus de développement durable dans le pays afin d'obtenir des contributions pour la préparation de l'ENV ainsi que pour sensibiliser ; ii) mettre en place une plateforme pour un engagement continu des parties prenantes dans la période après l'ENV de 2018. Le SEP a été développé conformément aux différents niveaux de participation publique élaborés par l'Association internationale pour la participation publique (IAP2). Afin d'atteindre le premier objectif, plusieurs ateliers de consultation multipartites ont été organisés. En outre, une plate-forme en ligne a été développée afin d'impliquer toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable - un processus qui va au-delà de l'ENV présenté en 2018.

Tiré de l'ENV du Sri Lanka, 2018

En **Pologne**, le partenariat pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable a été lancé en juin 2017. Le partenariat vise à intégrer des représentants de divers secteurs en vue de réaliser efficacement les objectifs de développement durable. Dans le cadre du partenariat, les signataires signent une déclaration d'intention convenue conjointement : outre la signature de la déclaration, les signataires du partenariat s'engagent individuellement à mettre en œuvre des activités spécifiques visant à atteindre certains objectifs de développement durable sélectionnés, selon leur expertise. L'adhésion au partenariat et l'engagement s'effectuent dans le cadre de conférences cycliques. Jusqu'à présent, plus de 70 organisations représentant un large éventail de parties prenantes ont conclu des partenariats, avec un total de plus de 130 engagements.

Tiré de l'ENV de la Pologne, 2018

Conseils :

- ✓ Les parties prenantes de différents pays et de divers secteurs ont coordonné leurs efforts pour rédiger des rapports dits « Spotlight » reflétant leurs perspectives sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Des coalitions nationales de la société civile travaillant sur les objectifs de développement durable ont été mises en place dans plusieurs pays¹⁰ et d'habitude dirigent la rédaction de ces rapports.
- ✓ Depuis 2016, le Département des affaires économiques et sociales (DAES) et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) se sont associés pour développer un cours en ligne destiné aux responsables gouvernementaux chargés de l'intégration et du suivi des ODD. Pour davantage d'information, veuillez consulter : <https://www.unitar.org/stakeholders-engagement-implementation-sdgs-giving-countries-best-chances-succeed>

D. Principaux éléments constitutifs de la préparation des ENV

De façon générale, les rubriques présentées plus bas suivent celles des directives du Secrétaire général évoquées ci-dessus.¹¹ Un certain nombre d'étapes décrites ci-dessous peuvent avoir lieu simultanément et en continu. Ces directives communes d'application volontaire indiquent clairement qu'il incombe à chaque pays de déterminer le domaine d'application de son examen et le format de présentation des conclusions. Toutefois, les pays peuvent s'appuyer sur les éléments présentés dans les directives pour le cadrage des préparatifs de leurs ENV.

¹⁰ Pour d'avantage d'information, veuillez consulter : <http://www.together2030.org/wp-content/uploads/2018/03/FINAL-Mapping-of-National-CSO-coalitions-on-SDGs-March-2018.pdf>

¹¹ Les exemples donnés dans cette rubrique illustrent les réalisations des pays ayant déjà présenté leurs ENV. D'autres exemples de bonnes pratiques sont disponibles dans les résultats des ENV en soi. Les directives communes d'application volontaire sont jointes au présent document à l'annexe 2.

L'examen devrait indiquer les mesures prises par le pays pour mettre en œuvre l'Agenda 2030, y compris les objectifs et les cibles, et présenter une évaluation de résultats obtenus sur le terrain. La mise en œuvre doit être plus visible au fil du temps, et le pays devrait faire ressortir clairement les mesures concrètes qu'il a prises pour assurer la réalisation de l'Agenda.

Dans les premières parties de l'examen (**Déclaration liminaire, Faits saillants, Introduction, Méthodologie du processus de préparation de l'examen**), les pays sont invités à donner un aperçu de leur propre contexte et des objectifs nationaux généraux. Ils peuvent présenter deux ou trois exemples de bonnes pratiques, d'enseignements tirés et de défis sur lesquels ils souhaitent échanger avec d'autres pays. Les pays peuvent également présenter une vue d'ensemble de l'examen national volontaire, notamment le processus de préparation et la participation de plusieurs parties prenantes, ainsi que les domaines dans lesquels le pays nécessite un appui, particulièrement en termes de financement, de renforcement des capacités, de technologie et de partenariats. Les pays pourraient fournir des informations sur la manière dont le gouvernement a répondu à la nature intégrée et indivisible des objectifs de développement durable et au principe de ne laisser personne de côté. L'introduction pourrait également présenter des liens vers d'autres accords internationaux tels que le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Les pays pourraient fournir des informations sur le processus de préparation de l'examen national, par exemple la contribution des différents niveaux et secteurs du gouvernement et autres parties prenantes à l'examen.

Appropriation des ODD

L'appropriation nationale des ODD est directement liée à la rubrique relative à la participation multipartite énoncée ci-dessus. La sensibilisation et la diffusion des informations relatives aux ODD dans toutes les ramifications et à tous les échelons du gouvernement et auprès des parties prenantes constitue une dimension essentielle et permanente de la création d'un environnement favorable. En outre, la création de processus participatifs et inclusifs, une exigence primordiale de l'Agenda 2030, peut aider à créer un sentiment d'appropriation. Créer

ce dernier consiste à faire en sorte que tous les membres de la société soient informés de l'Agenda 2030 et soient pleinement associés à la mise en œuvre, à la collecte d'information et au suivi. L'examen constant des objectifs et des cibles par les acteurs nationaux ainsi que l'implication conséquente de toutes les parties prenantes, notamment par le biais des mécanismes de suivi et d'examen, est important pour le maintien de l'appropriation des ODD.

Quelques questions à envisager :

- Comment impliquer l'ensemble des secteurs et échelons de l'Etat (aux niveaux local et infranational) dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ?
- Comment le Parlement est-il impliqué dans la préparation de l'ENV et la mise en œuvre des ODD ?
- Que fait-on pour assurer constamment l'examen inclusif et participatif des ODD au niveau national ? Les ODD ont-ils été adoptés par des organismes, par exemple les institutions suprêmes de contrôle, ou intégrés dans les systèmes de suivi et d'évaluation de la performance ?
- Comment cibler la sensibilisation afin d'assurer d'atteindre des groupes vulnérables et marginalisés et pour que personne ne soit laissé de côté ?

Exemples tirés des pays

Le **Togo** construit un partenariat fort avec les citoyens pour l'atteinte des 17 ODD en mobilisant depuis 2011 plus de 27 000 volontaires nationaux et internationaux sur des projets de développement. Au nom du principe d'inclusion, le Togo a lancé un programme de volontariat innovant en 2016 qui a permis de toucher une cible importante qui jadis était exclue dans la plupart des programmes jeunesse. Ce programme est le Volontariat d'Engagement citoyen (VEC) ouvert aux jeunes déscolarisés et aux semi-scolarisés. Ainsi, 8 127 jeunes togolais, dont une forte proportion de femmes, 5 446 soit 67%, ont bénéficié de cette initiative.

Tiré de l'ENV du Togo, 2018

Dans la présentation de son examen volontaire, **Malte** a mentionné l'octroi de petites subventions pour des campagnes de sensibilisation sur l'Agenda 2030, qui ont abouti à un programme d'ateliers pour les jeunes, avec une réunion internationale réussie pour les jeunes adultes, suivie d'une

conférence nationale ; une campagne générale de sensibilisation sur l'Agenda 2030 sous la forme d'une série de vidéos diffusée à la télévision et sur Facebook pour expliquer les ODD d'une manière facile à comprendre ; et une conférence finale, qui a diffusé les résultats du projet.

Tiré de l'ENV de la Malte, 2018

En **Espagne**, la Fédération espagnole des municipalités et provinces a joué un rôle stratégique dans le développement du concept et des outils de localisation des ODD, ainsi que dans le positionnement de la vision et des intérêts des autorités locales. En Andalousie, le gouvernement de la Communauté autonome d'Andalousie s'est engagé à faire avancer les objectifs de l'Agenda 2030 en élaborant deux plans stratégiques spécifiques : la Stratégie de développement durable de l'Andalousie à l'horizon 2030 (EADS 2030) et la Stratégie andalouse de réalisation des objectifs de développement durable.

Tiré de l'ENV de l'Espagne, 2018

L'**Irlande** a souligné, dans le cadre de sa coopération internationale, que le pays soutenait le renforcement du contrôle parlementaire, de la responsabilisation et de la mobilisation des ressources nationales dans les pays en voie de développement. En partenariat avec l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (INTOSAI), l'Irlande soutient les institutions supérieures de contrôle des finances publiques indépendantes des pays en voie de développement, permettant ainsi de renforcer le suivi et la présentation des rapports portant sur les dépenses auprès du Parlement.

Tiré de l'ENV de l'Irlande, 2018

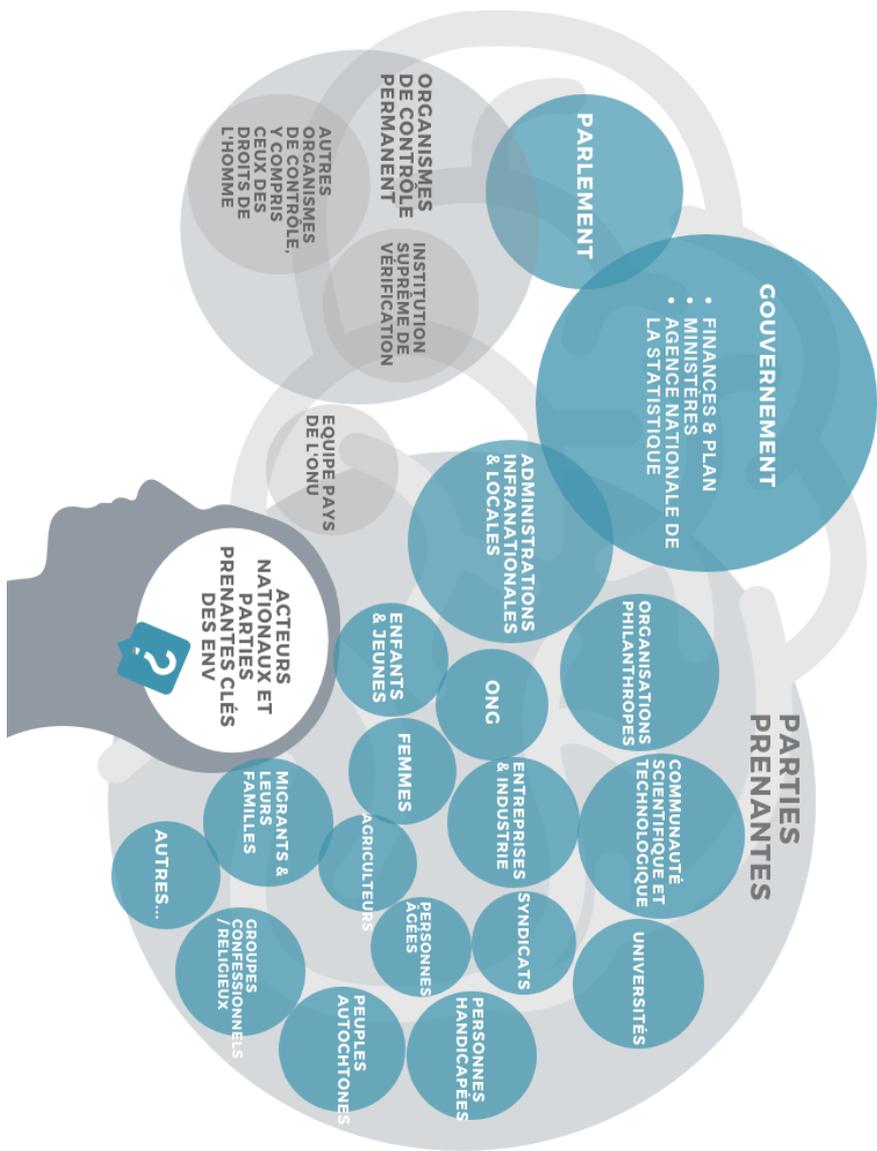


Figure 4 : Carte indicative des principaux acteurs et parties prenantes nationaux (DAES)

Intégration des ODD dans les cadres nationaux

La mise en œuvre effective des ODD dépend de leur intégration dans tous les cadres nationaux pertinents. L'ENV doit permettre d'analyser le niveau de correspondance entre ces cadres et les objectifs de développement durable et de déterminer l'existence d'éventuelles lacunes importantes. Les pays devraient indiquer, de façon précise, les principaux défis et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre des ODD, et sont encouragés à présenter une analyse de leurs causes. Diverses lois, directives et politiques publiques devraient faire l'objet d'un examen visant à évaluer l'alignement du pays aux ODD, notamment :

- les documents de vision nationale ;
- le plan de développement national ou la stratégie de développement durable ;
- les politiques, stratégies, plans et programmes sectoriels ;
- la législation ;
- les plans de développement infranationaux et des collectivités locales, ainsi que les lois, politiques publiques, stratégies et programmes.

Il y a des outils simples permettant d'explorer l'alignement entre les cadres nationaux existants et les ODD. Vous trouverez ci-dessous une représentation simplifiée de l'Outil d'évaluation rapide intégrée (RIA) du PNUD.

Domaine de politique/Secteur	ODD-1 : Pauvreté							ODD-2 : Sécurité alimentaire							
	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.a	1.b	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.a	2.b	2.c
Stratégie sanitaire	X								X						
Politique de développement du secteur de l'hydraulique	X				X					X	X				
Stratégie nationale de conservation de la biodiversité				X							X	X	X		
Loi sur la politique foncière	X			X						X	X				
Politique nationale relative aux petits exploitants	X			X			X		X	X					
Programme de réforme de la Justice				X			X								
Politique de prévention des violences faites aux femmes					X										
Programme de développement de la petite enfance		X							X						
	4	1	0	4	2	0	2	0	3	3	3	1	1	0	0

Cible unique prise en charge dans plusieurs politiques

Plan unique comportant plusieurs cibles

Figure 5 : Cartographie de l'alignement des politiques en place aux ODD (DAES, adapté de l'Outil RIA du PNUD)

En cas d'identification des lacunes et de domaines de convergences, l'ENV pourrait proposer des mesures visant à mieux intégrer les ODD dans les cadres nationaux. L'examen pourrait donner un aperçu de l'adaptation des politiques et stratégies existantes ou de l'adoption de politiques publiques et instruments dans le but d'atteindre les ODD.

Quelques questions à envisager :

- Le pays a-t-il mené une analyse des lacunes dans la réalisation des ODD et de ses cadres nationaux de développement ?
- Dans quelle mesure peut-on faire avancer la mise en œuvre des ODD à travers les plans et stratégies existants ? Ces derniers doivent-ils être mis à jour ou révisés pour la mise en œuvre des Objectifs ?
- Comment les ODD ont-ils été adaptés aux cadres de politiques nationales ?
- Dans quelle mesure les ODD ont-ils été intégrés dans les politiques publiques et programmes des ministères concernés ?
- Quelles actions ont été menées pour intégrer les ODD dans la législation, les politiques, les plans et les programmes ?
- Quelles sont les solutions et les bonnes pratiques pour assurer que les politiques publiques soient cohérentes ?
- Quels sont les principaux résultats découlant des changements de politique ou des nouvelles politiques publiques et plans en vigueur ?
- Quels sont les principaux défis et difficultés auxquels le pays est confronté dans la mise en œuvre des ODD ?
- Quelles actions ont été entreprises par les administrations infranationales et locales pour mettre en œuvre les ODD ?

Exemples tirés des pays

La **Lettonie**, par exemple, a identifié les étapes suivantes dans le processus de cartographie de l'alignement des politiques publiques en vigueur aux ODD :

1. Création des liens entre les 169 cibles aux indicateurs définis dans « Lettonie 2030 », dans le Plan de développement national 2020 et dans d'autres documents et plans politiques lettons.
2. Évaluation de la pertinence des cibles des ODD pour la Lettonie.

3. Catégorisation des cibles pertinentes selon leur caractère intérieur ou extérieur, en considérant si elles sont reflétées dans la politique intérieure, la coopération au développement ou d'autres dimensions extérieures (commerce mondial, flux financiers, etc.) ou une combinaison de celles-ci.
4. Identification du ministère responsable ou d'une autre institution gouvernementale responsable de la cible, identification des ministères / institutions co-responsables.
5. Cartographie des indicateurs internationaux pour chacune des 169 cibles, y compris les indicateurs officiels des Nations Unies, d'Eurostat, du Réseau de solutions de développement durable (SDSN) et du projet pilote de l'OCDE, à des fins de comparaison,
6. Les ministères / institutions fournissent des informations sur la pertinence des cibles d'ODD pour la Lettonie à l'avenir.
7. Préparation des conclusions, organisation d'une conférence y compris des discussions sur le cadre des objectifs de développement durable dans la politique lettone.
8. Inclusion des conclusions dans l'ENV.

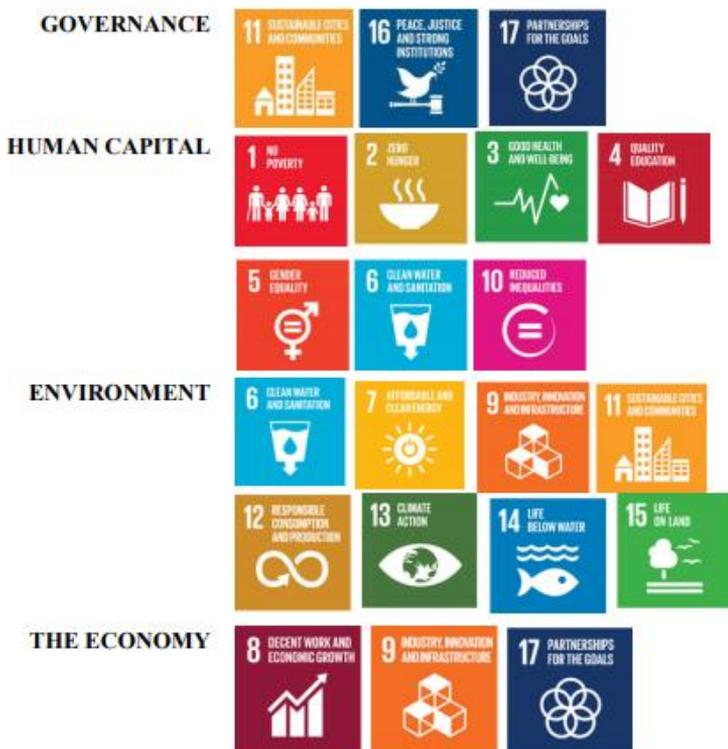
Tiré de l'ENV de la Lettonie, 2018

En **Jamaïque**, un mécanisme de gouvernance locale pour la planification du développement durable constitue un élément clé de la mise en œuvre réussie de la « Vision 2030 » pour la Jamaïque et des ODD. Les plans de développement durable locaux (PDDL) sont un mécanisme important pour la localisation des ODD. Cinq des quatorze paroisses ont développé des PDDL et la préparation des PDDL restants commencera d'ici 2019. Bien que toutes les paroisses n'aient pas élaboré de PDDL, la planification du développement local est entreprise au niveau de la paroisse et des communautés. Des problèmes persistent toutefois dans le domaine de la coordination et de l'institutionnalisation des processus et de l'alignement de la planification aux niveaux national et local. Ces processus au niveau local reflètent les partenariats existants et nouveaux qui fournissent des plates-formes afin d'améliorer le processus de mise en œuvre des ODD et pour œuvrer à la réalisation de ces derniers. Au travers d'un partenariat avec la Commission européenne (CE), le Forum des gouvernements locaux du Commonwealth (CLGF) soutient la localisation et la mise en œuvre des PDDL dans le cadre du projet « Renforcement du rôle des gouvernements locaux en tant que partenaire du développement ».

Tiré de l'ENV de la Jamaïque, 2018

NDP Pillars

SDGs



Le *Bahamas* a intégré les ODD dans les quatre piliers de son Plan National de Développement : la gouvernance, le développement du capital humain, l'environnement et l'économie.

Tiré de l'ENV du Bahamas, 2018

Conseil :

- ✓ L'outil d'évaluation rapide intégrée mis au point par le PNUD peut aider les pays à évaluer leur degré de préparation à la mise en œuvre des ODD. Cet outil donne un premier aperçu de l'alignement des documents-cadres d'un pays à l'Agenda 2030 à travers une analyse des écarts par rapport aux objectifs de développement durable. Il peut servir de point de départ à une analyse plus

ciblée. L'outil RIA est disponible au <http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/sustainable-development-goals/rapid-integrated-assessment---mainstreaming-sdgs-into-national-a.html>

Intégration des trois dimensions du développement durable

Une mise en œuvre intégrée de l'Agenda 2030 suppose que les examens se penchent sur les questions transversales entre les ODD, qu'elles se manifestent sous la forme de synergies ou de tensions et de conflits. Une bonne compréhension des questions transversales permettra aux pays de mieux les gérer, notamment grâce à l'optimisation de la coopération et de la coordination intersectorielles et inter-institutions.

Dans cette rubrique, l'ENV pourrait donner un bref aperçu de l'analyse des questions transversales et des arrangements institutionnels entrepris et conçus pour l'élaboration de politiques publiques intégrées, ainsi que des exemples de politiques publiques intégrant les trois dimensions du développement durable.

Quelques questions à envisager :

- Quelles sont les liens ou les interactions les plus importants entre les objectifs et les cibles dans le contexte national et examinés dans l'ENV ?
- Quels sont les principaux obstacles à une meilleure intégration des trois dimensions du développement durable et des 17 ODD ?
- Comment le pays engage-t-il des discussions et trouve-t-il des solutions efficaces aux compromis à faire ?
- Comment le gouvernement établit-il les responsabilités des ministères par rapport à chacun des objectifs de développement durable, ou même à leurs cibles ?
- Quelles sont les mesures prises pour veiller à ce que tous les niveaux de gouvernement travaillent ensemble (horizontalement dans tous les secteurs et verticalement du niveau national au local) pour intégrer les trois dimensions et les ODD ?

- Existe-t-il des exemples de l'impact positif de politiques nationales mieux intégrées ?

Un exemple simple peut servir à illustrer les avantages multiples de certaines politiques publiques/stratégies. Les transferts monétaires sans conditions aux jeunes filles en Afrique peuvent aider à réduire la pauvreté, maintenir les filles à l'école, diminuer les grossesses non désirées chez les adolescentes et réduire la transmission du VIH de près des deux tiers. Ainsi, une intervention motivée par un objectif de « protection sociale » aboutit à promouvoir d'autres objectifs tels que la réduction de la pauvreté, l'éducation, la santé et l'égalité des sexes.¹²

Un modèle basique peut servir à explorer les liens entre les cibles des ODD, par exemple celui présenté ci-dessous, qui a été tiré de l'ENV de l'Albanie, 2018.

¹² Légèrement adapté de l'exemple utilisé dans le document intitulé *Soutient de PNUD pour mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030*. Disponible au :

http://www.undp.org/content/dam/undp/library/SDGs/SDG%20Implementation%20and%20UNDP_Policy_and_Programme_Brief.pdf

SDG Target	SDG Focus	SDG Potential Inter-linkages	Policy Priorities in NSDI II	Policy Priorities in Other Strategies	Reference to NPEI and EUANC*	Institutional Framework Responsible for Priority
1.1 By 2030, eradicate extreme poverty for all people everywhere, currently measured as people living on less than \$1.25 a day	Socio-economic	Goal 2 Food 2.1 Goal 4 Education 4.1, 4.3, 4.4, 4.6 Goal 8 Decent work and economic growth 8.1 Goal 10 Inequality 10.1, 10.2, 10.3, 10.7	Pillar 3: Investing in people and social cohesion 11.1: Expanded, better quality educational opportunities 11.3: Expanding employment opportunities 11.5: Consolidating social protection 11.6: Building a more inclusive society	National Social Protection Strategy 2015–2020, Strategic objective A (A1–A5) National Strategy for Employment and Skills 2014–2020, Strategic priorities A, B & C Pensions Policy Document, 2014, Social pension category Draft Gender Equality Strategy 2016–2020, Strategic goal 1.4 National Plan on Youth, 2014–2020, Strategic objective 2	Chapter 17: Economic and monetary policy Chapter 19: Social policy and employment	IPMG* Employment and Social sector; Ministry of Health and Social Protection

*, NPEI, National Plan for European Integration 2014–2020; EUANC, EU accession negotiation chapter; IPMG, Integrated Policy Management Group

Une telle cartographie initiale des liens potentiels peut servir à identifier les cibles à la charge de plusieurs agences gouvernementales, ce qui laisse envisager des domaines pour l’élaboration de politiques intégrées et leur mise en œuvre. Cette cartographie initiale peut également servir à une analyse plus approfondie des liens entre les cibles présentant un intérêt particulier, par exemple les priorités nationales, au moyen de groupes de discussion ou d’autres outils de modélisation spécialisés. Cela pourrait inclure l’examen des synergies et des stratégies possibles pour aborder les compromis.

Exemples tirés des pays

Le Centre spatial Mohammed bin Rashid (MBRSC) fait partie intégrante des initiatives stratégiques du gouvernement des **Émirats arabes unis** visant à inspirer l’innovation scientifique, le progrès technologique et le développement durable dans les Émirats arabes unis. Il a lancé d’ambitieux programmes de sciences spatiales afin de positionner le secteur spatial au premier plan du programme de développement des Émirats arabes unis.

Plusieurs volets du programme de travail de MBRSC s'alignent sur les ODD, notamment :

- L'ODD 4, envisageant l'affectation de bourses aux étudiants de premier cycle, prévoit un programme de stages et s'efforce d'intégrer les études spatiales dans les programmes nationaux à tous les niveaux de l'enseignement.
- ODD 5 : le MBRSC s'est engagé à améliorer la parité hommes-femmes de son personnel, actuellement de 60 : 40 hommes / femmes ;
- L'ODD 6 : l'utilisation d'images pour surveiller les niveaux des réservoirs afin de suivre l'accès à une eau salubre et la génération de cartes d'eau pour l'eau de mer, les lacs et les bassins ; étude de la surface des barrages au fil du temps pour suivre les variations des eaux de surface ;
- ODD 7 : le MBRSC a construit le premier éco-home à refroidissement autonome de la région, complètement indépendant du réseau électrique ;
- L'ODD 9 : la Commission MBRSC a travaillé sur des cartes de classification des zones urbaines, des routes, de la végétation, de l'eau et des zones non développées, qui aident à la cartographie des infrastructures et au suivi de la croissance de ces zones ;
- L'ODD 13 : utilisation des technologies spatiales pour la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence, et qui ont été utilisés pour surveiller la déforestation, les niveaux de pollution, les calottes glaciaires et la désertification, et pour permettre des actions préventives ; et développement d'un nano-satellite pour étudier la profondeur optique des aérosols, le rayon d'action effectif des aérosols et les concentrations de gaz à effet de serre.
- ODD 14 : utilisation d'images pour surveiller les niveaux de marée rouge et les stocks de poisson. Le Centre travaille également sur des études portant sur les effets des usines de dessalement sur les poissons et les récifs coralliens dans certaines zones ;
- ODD 15 : utilisation d'images et de données pour surveiller la déforestation, les changements de terres et l'impact des catastrophes naturelles dans le monde.

Tiré de l'ENV des Emirats arabes unis, 2018

L'**Arménie** affirme que l'eau est un facteur essentiel pour de nombreux aspects de l'économie et de la vie humaine. Par conséquent, l'ODD 6 interagit avec de nombreux autres ODD tels que la production agricole en tant que principale source de subsistance humaine (ODD 2), la production d'énergie (ODD 7), les villes et communautés durables (ODD 11), la production et consommation durables (ODD 12), la vie sur terre (ODD 15) ainsi que la vie sous l'eau (ODD 14). Ainsi, une approche intégrée est nécessaire afin de créer des synergies efficaces et pour éviter des conflits entre les objectifs de développement durable et des différentes parties prenantes issues des domaines tels que l'agriculture, l'industrie, les villes, la consommation humaine et l'aquaculture. Dans ce contexte, une approche participative multipartite et des partenariats sont indispensables.

Tiré de l'ENV de l'Arménie, 2018

Conseil :

- ✓ La CESAP a élaboré un cadre et des outils d'intégration des trois dimensions du développement durable. Cet outil et d'autres documents sont disponibles au <https://sdghelpdesk.unescap.org/knowledge-hub/thematic-areas>

Ne laisser personne de côté

Les pays pourraient présenter les mesures qu'ils ont prises pour intégrer le principe de « ne laisser personne de côté » dans la mise en œuvre des ODD. Cette démarche pourrait comporter des actions visant à donner la priorité aux résultats en faveur des groupes vulnérables, ainsi qu'à déterminer leur identité, leur situation géographique et leurs besoins spécifiques. Une attention particulière devrait être accordée aux efforts visant à autonomiser les femmes et les filles. Parmi les points de départ pour « ne laisser personne de côté » pourraient figurer des actions visant à mettre fin à la pauvreté extrême, des politiques publiques visant à réduire les inégalités, ainsi que celles destinées à éliminer les obstacles en matière de discrimination, notamment ceux qui sont d'ordre géographique. L'impact des inégalités multiples et qui se chevauchent, par exemple le fait d'être une femme et de vivre en zone rurale, pourrait également être envisagé.

Quelques questions à envisager :

- Comment les groupes vulnérables et ceux qui sont les plus défavorisés sont-ils identifiés ?

- Qui est laissé de côté et quelles sont les raisons sous-jacentes de leur vulnérabilité ?
- Quelles sont les sources de données désagrégées disponibles et quelles sont les lacunes en matière de données ?
- Quelles sont les mesures prises pour déterminer les besoins des personnes les plus vulnérables et celles qui sont laissées de côté ?
- Que fait-on pour soutenir l'autonomisation des groupes vulnérables ?

Exemples tirés des pays

En tenant compte du fait que la pauvreté au sein du pays est un phénomène principalement urbain et féminin, le gouvernement du **Cap Vert** a adopté des mesures politiques axées sur une stratégie d'intervention centrée sur les familles pauvres ou vulnérables, en accordant une attention particulière aux zones et municipalités présentant une vulnérabilité sociale accrue. Le gouvernement a créé un programme d'accès au revenu comprenant le revenu d'inclusion sociale et la pension sociale. Le revenu d'inclusion sociale (RIS) est un transfert monétaire direct, destiné aux individus et aux ménages avec des enfants de moins de 15 ans vivant dans l'extrême pauvreté, appartenant à la population active mais non engagée dans une activité économique générant des revenus. La pension sociale est destinée aux personnes âgées de 60 ans ou plus avec un revenu annuel inférieur au seuil de pauvreté, dépourvues de tout régime de sécurité sociale, national ou étranger. La pension sociale couvre environ 21,771 personnes à travers le pays.

Tiré de l'ENV de la République du Cap-Vert, 2018

Pour le gouvernement du **Canada**, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ne peut être réalisé sans une action collective qui reconnaît et inclut la diversité des voix et la participation des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Il y a une grande correspondance entre les ODD et le travail de réconciliation centré sur la réduction des écarts socioéconomiques entre les peuples autochtones et les Canadiens non autochtones, la promotion de l'autodétermination et l'amélioration des relations avec les peuples autochtones. Le Canada prend des mesures importantes en ce qui a trait aux travaux de réconciliation, au moyen d'investissements historiques. Le Canada mise sur des programmes destinés aux collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour fournir de l'eau potable, des logements, des services à l'enfance et à la famille, de la formation et des soins de santé, ainsi que pour établir de nouvelles relations en matière de financement avec

les Premières Nations dans le but d'assurer une meilleure qualité de vie aux peuples autochtones en réalisant une transition vers l'octroi de financement prévisible et durable aux collectivités des Premières Nations. Plus récemment, le budget fédéral de 2018 a annoncé un financement de cinq milliards de dollars sur cinq ans, destiné à aider les collectivités et les peuples autochtones grâce à la réalisation de mesures additionnelles visant à améliorer la qualité de vie des Autochtones et à appuyer la reconnaissance et la mise en œuvre de leurs droits.

Tiré de l'ENV du Canada, 2018

Évaluation de la vulnérabilité de base (2016), **Bhoutan**

1. Les personnes âgées ayant besoin de soutien
2. Orphelins
3. Personnes handicapées
4. Enfants non scolarisés
5. Jeunes chômeurs
6. Enfants en conflit avec la loi
7. Personnes vivant dans la mendicité
8. Victimes de violence domestique
9. Personnes travaillant dans des endroits vulnérables comme les Drayangs (salles de danse)
10. Parents seuls et leurs enfants
11. Personnes touchées par le VIH / sida
12. Personnes ayant un comportement sexuel à risque
13. Consommateurs de drogue et d'alcool
14. Citadins vulnérables, en particulier ceux vivant dans des bidonvilles dans les centres urbains ou aux alentours de ces derniers.

Tiré de l'ENV du Bhoutan, 2018

Mécanismes Institutionnels

Pour réussir la mise en œuvre de l'Agenda 2030, les pays devront examiner et souvent renforcer leurs outils institutionnels, en veillant à ce que les mécanismes existants et/ou nouveaux soient solides et inclusifs. Dans de nombreux pays, des institutions ont été mises en place et/ou renforcées. Les mécanismes institutionnels sont souvent multidimensionnels et intégrés, caractérisés par une coordination

interministérielle et une implication multisectorielle, et leur objectif est d'harmoniser les différents axes de travail et d'impliquer tous les organismes dans les initiatives transversales visant à atteindre les ODD. La responsabilité de la mise en œuvre et de l'examen de l'Agenda 2030 est souvent partagée et répartie entre les différents niveaux de l'administration (national, infranational et local).

Le mécanisme institutionnel devrait rester pertinent à travers les cycles politiques et devrait s'imbriquer avec le cycle électoral du pays en question plutôt que de le suivre. Cela permet de faire en sorte que le travail de l'institution s'étende au-delà de la durée du mandat du gouvernement en place auquel les décideurs et les partis politiques actuels et à venir sont liés par des engagements.

Quelques questions à envisager :

- Comment le cadre institutionnel intègre-t-il différents acteurs et parties prenantes ainsi que leurs intérêts ? Comment l'ensemble de dispositions institutionnelles relatives aux ODD implique-t-il les principaux ministères de tutelle, le niveau infranational et les collectivités locales, le parlement, les institutions des droits de l'homme, les organisations de la société civile et le secteur privé ?
- Quel est le rôle de la plus haute instance gouvernementale dans le dispositif institutionnel pour la mise en œuvre et le suivi des ODD ?
- Par quel mécanisme les dispositions institutionnelles permettent-elles de mobiliser toutes les parties prenantes autour des ODD et de promouvoir le changement ?
- Existe-t-il des exemples illustrant l'impact produit par les dispositions institutionnelles, par exemple grâce à une élaboration plus intégrée des politiques publiques ?
- Comment le pays examine-t-il les progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD ? Envisage-t-il de mener des examens nationaux et de les présenter au FPHN ?

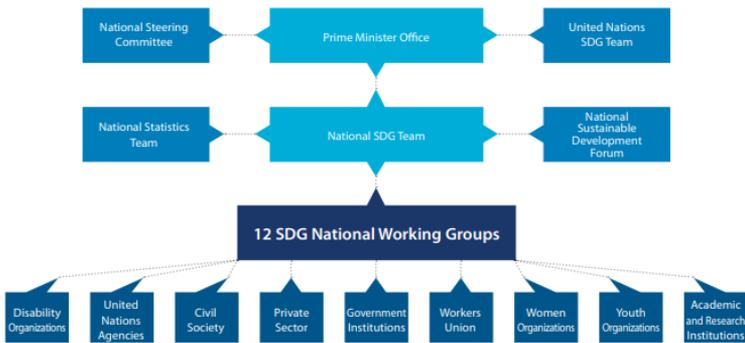
Exemples tirés des pays

Au **Liban**, le Conseil des ministres a mis en place un comité national chargé de superviser et de guider la mise en œuvre des objectifs de développement durable au sein du pays. Le comité est présidé par le Premier ministre et comprend plus de 50 représentants d'État au niveau de la direction générale

pour veiller à ce que les travaux se poursuivent quels que soient les développements politiques. Le comité comprend également des représentants de la société civile et du secteur privé pour assurer une approche ouverte, inclusive et participative. Il compte quatre groupes thématiques organisés autour des 5P (Personnes ; Planète ; Prospérité ; Paix, justice et institutions fortes). Le cinquième P pour « partenariat » a été considéré en tant que question transversale dans la mise en œuvre et la réalisation des ODD. Le bureau du Premier ministre fournit le secrétariat du comité.

Extrait de l'ENV du Liban, 2018

Organigramme institutionnel du développement durable en **Palestine**



Tiré de l'ENV de la Palestine, 2018

Questions d'ordre structurel

Les pays pourraient étudier l'impact des enjeux transversaux sur la mise en œuvre des ODD, par exemple l'égalité des sexes, les inégalités, le commerce, les sociétés pacifiques, les modes de consommation et de production et la transformation structurelle de l'économie. L'analyse pourrait prendre en compte les obstacles institutionnels au changement au niveau national, régional ou international. Les pays pourraient également fournir des exemples de politiques publiques dont la mise en œuvre a entraîné des changements porteurs de transformations.

Objectifs et cibles

Les pays pourraient fournir des informations sur les progrès réalisés et l'état de mise en œuvre de tous les ODD. Chaque année, plusieurs ODD sont examinés en détail par le FPHN (en 2019, ODD 4, 8, 10, 13 et 16 ; l'ODD 17 est examiné chaque année). Cependant, les pays sont encouragés à fournir des informations sur tous les objectifs dans leurs ENV et à réfléchir aux difficultés rencontrées pour les atteindre. Une analyse plus approfondie de quelques objectifs et cibles sont considérés comme priorités nationales, ainsi que des lacunes et défis qui s'y attachent, pourrait également être reflétée dans l'ENV. Les pays peuvent présenter ces choix à la lumière de leurs propres priorités ; ils pourraient également fournir des exemples de bonnes pratiques en matière de mise en œuvre ou de politiques publiques innovantes qu'ils souhaitent partager au niveau mondial. L'examen des objectifs pourrait inclure une dimension qualitative et/ou quantitative. Si les pays effectuent leur deuxième examen national volontaire et des examens ultérieurs, il serait souhaitable de prendre en compte les progrès réalisés depuis le dernier examen en date.

Les ENV ont couvert les objectifs et cibles de différentes manières, notamment en offrant :

- un aperçu de l'état de réalisation des objectifs et des cibles ;
- un aperçu des réalisations et bonnes pratiques ;
- un aperçu de l'impact des interventions du pays au niveau domestique et à l'étranger ;
- un aperçu des lacunes et défis ;
- un aperçu des interactions entre les divers objectifs ;
- une analyse des nouveaux enjeux ; et
- des plans pour une mise en œuvre améliorée dans le futur.

Quelques questions à envisager :

- Un état des lieux initial (données de référence) pour les ODD a-t-il été établi et utilisé ?

- Le pays a-t-il hiérarchisé certains ODD ? Quels critères/processus ont servi à la définition des priorités et qui a participé à ces processus ?
- Comment les différents niveaux de l'administration, le parlement et les autres parties prenantes travaillent-ils ensemble à l'atteinte des objectifs et des cibles ?
- Quels progrès le pays a-t-il réalisés sur les objectifs et les cibles ? Quelles sont les tendances ? Existe-t-il de nouveaux enjeux et défis ? Déterminez comment l'ENV peut analyser les progrès/défis, plutôt que de décrire les politiques existantes/prévues.
- Lorsque des lacunes et des défis ont été identifiés, quelles mesures ont-elles été mises en place ou prévues pour les résoudre ?
- Quels efforts ont-ils été faits pour s'assurer que toutes les politiques publiques, plans et programmes atteignent les plus marginalisés et ne laissent personne de côté ?
- Existe-t-il des exemples de bonnes pratiques pour atteindre les objectifs et cibles que d'autres pays trouveraient utiles ?

Exemples tirés des pays

Le **Qatar** assure l'approvisionnement en eau de toute sa population. Le pourcentage de la population bénéficiant de services d'eau potable a atteint 100%, le dessalement de l'eau de mer représentant 60% du volume total d'eau disponible. De même, des services d'assainissement - gérés de manière durable - sont fournis à tous. Le pourcentage d'eaux usées étant traitées de façon sûre a également atteint 100%. La perte totale d'eau dessalée a été réduite à 10% en 2016 (dont 4,7% dus à une perte réelle et moins de 6% dus à une perte administrative), par rapport à 30% en 2011. La loi de rationalisation n°26 de 2008 a été modifiée par la loi n°20/2015 afin de sensibiliser les utilisateurs à une utilisation efficace de l'eau. De même, les compteurs défectueux ont été remplacés par des compteurs intelligents. Des installations modernes de rationalisation de l'utilisation de l'eau ont été mises en place dans certaines écoles et mosquées et sont également en cours d'installation pour d'autres utilisations. Les usines de traitement des eaux usées ont été agrandies et une étude portant sur la création d'une usine de traitement des eaux usées industrielles a été menée. La politique nationale de

l'eau a également été préparée et approuvée, y compris une gestion intégrée des ressources en eau à mettre en œuvre en 2018. La Stratégie de l'Eau du Qatar est en cours et sera achevée d'ici mi-2018.

ODD 6 ; Tiré de l'ENV du Qatar, 2018.

Singapour étudie des moyens pour accroître l'espace disponible pour le déploiement de panneaux solaires photovoltaïques. Alors que la plupart des panneaux solaires photovoltaïques sont installés sur la terre ou sur les toits, les masses d'eau ayant une surface importante offrent un potentiel considérable pour exploiter l'énergie solaire, en particulier à Singapour où le terrain est rare. En octobre 2016, un banc d'essai de système solaire photovoltaïque flottant d'une puissance d'1 mégawatt (MWp) a été inauguré au réservoir Tengeh, dans l'ouest de Singapour. Composé de rangées de panneaux solaires flottants sur un hectare d'eau, le banc d'essai alimente le réseau électrique national en énergie. Jusqu'à présent, il a fourni de meilleurs résultats que les panneaux solaires installés sur des toits en raison des températures plus fraîches aux alentours. Cette initiative est le fruit d'une collaboration entre le Conseil de développement économique, l'Institut de l'énergie solaire de Singapour au sein de l'Université nationale de Singapour, et l'Agence nationale des eaux de Singapour (PUB).

ODD 7 ; Tiré de l'ENV du Singapour, 2018.

Le Fonds d'emploi (Tamkeen) a fourni un soutien considérable aux petites et moyennes entreprises qui représentent 99% environ des entreprises bahreïniennes et 70% de la main-d'œuvre de **Bahreïn**.... Au cours des dernières années, Tamkeen a réussi à qualifier et à former 13 000 Bahreïniens dans différentes disciplines. Le pourcentage de projets de démarrage soutenus par Tamkeen a atteint 60% et 5 000 Bahreïniens ont été employés dans le cadre d'un programme de développement des entreprises. Le fonds a également contribué à soutenir près de 130 000 citoyens dans le cadre du programme de certification et de formation professionnelles, et à soutenir environ 45 000 entreprises et institutions, injectant plus de 2 milliards de dollars dans l'économie nationale. Le Fonds met également l'accent sur l'autonomisation des femmes bahreïniennes, en assistant 131 femmes entrepreneurs avec 2,7 millions de DB (environ 7,2 millions de dollars). Le soutien fourni aux femmes dans le secteur des entreprises représente 40% du financement total octroyé par le Fonds depuis sa création.

ODD 8 ; Tiré de l'ENV du Bahreïn, 2018.

Moyens de mise en œuvre

Le processus de l'ENV devrait examiner la manière dont les moyens de mise en œuvre pour les ODD sont mobilisés, les difficultés rencontrées à cet égard et les ressources supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre de l'Agenda 2030. L'établissement des coûts et la budgétisation des ODD, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour la mise en œuvre devraient également être pris en compte lors de la préparation de l'examen national volontaire. Les pays pourraient expliciter leurs approches des partenariats, y compris des partenariats public-privé et multipartites, en tant que moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Quelques questions à envisager :

- Quels sont les flux de ressources actuels ? Résumer les mesures prises pour mobiliser les ressources nationales, l'aide publique au développement et d'autres sources de financement, telles que les investissements directs étrangers et les envois de fonds.
- Quelles mesures ont-elles été prises pour identifier les lacunes critiques estimer les ressources supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ? Les aspects pertinents comprennent le financement, les besoins de renforcement des capacités, y compris pour le partage des savoirs en matière de la collecte, du traitement et de l'utilisation des données et de la statistique, la technologie et les partenariats.
- Dans quelle mesure les systèmes financiers et les allocations de ressources peuvent-ils être alignés pour soutenir la réalisation de l'Agenda 2030 ?
- Comment le pays s'engage-t-il dans la coopération internationale ? Des exemples pourraient inclure la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et d'autres formes de coopération.
- Dans quelle mesure le Programme d'action d'Addis-Abeba permet-il de mobiliser les moyens de mise en œuvre ?
- Dans quels partenariats le pays est-il impliqué ? Existe-t-il des possibilités d'élargir les partenariats pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ? Quel rôle le secteur privé joue-t-il/peut-il jouer ?

- Quels sont les besoins en termes de renforcement des capacités pour une mise en œuvre plus efficace des ODD ?

Exemples tirés des pays

Le **Viet Nam** a résumé les résultats de l'initiative « Alliance Ha Long-Cat Ba », lancée en 2014 pour renforcer le partenariat entre les agences de l'État, les entreprises et les communautés afin de promouvoir les activités de conservation et de protéger la baie de Ha Long et l'archipel Cat Ba. À ce jour, l'alliance a coopéré avec près de 20 sociétés de croisière, entreprises locales et internationales ainsi que des ONG. Elle a mobilisé plus de 210,000 USD auprès d'entreprises privées pour la sensibilisation et le développement communautaire dans la ville de Hai Phong et la province de Quang Ninh. Elle a mis en place trois programmes de nettoyage du littoral à grande échelle avec plus de 300 bénévoles, collectant près de quatre tonnes de déchets sur 4 km de côtes d'îles dans la baie d'Ha Long. Etant donné que le polystyrène représentait plus de 60% des déchets collectés, l'alliance a chargé le Comité populaire d'Ha Long de prendre une décision interdisant ce matériel dans la baie d'Ha Long et a collaboré avec le Comité populaire de Hai Phong sur des solutions de remplacement du polystyrène. L'alliance a également formé plus de 70 guides touristiques par rapport aux valeurs environnementales et de la biodiversité du site. Elle a également mis en garde que les projets d'infrastructures touristiques ne devraient pas mettre en péril les valeurs universelles exceptionnelles du site élargi.

Tiré de l'ENV du Viet Nam, 2018

L'« Emerging Markets Impact Investment Fund » créé par l'**Australie** soutiendra des petites et moyennes entreprises qui améliorent activement la vie des pauvres en Asie du Sud et du Sud-Est. Dans le Pacifique, le programme australien « Pacific Readiness for Investing in Social Enterprise » a permis d'assurer, en 2017, un investissement de 600,000 dollars par un fonds d'impact de l'investissement australien afin de soutenir un producteur de café au Vanuatu à planter 200 hectares de caféiers après que sa plantation ait été dévastée par un cyclone tropical important.

Tiré de l'ENV de l'Australie, 2018

La **Colombie** a souligné que le secteur financier avait joué un rôle catalytique dans la mobilisation de ressources pour la réalisation des objectifs de développement durable. La banque Bancóldex a défini l'émission d'obligations vertes et sociales comme un instrument de financement des ODD dans le pays. En 2017, des obligations vertes ont été émises pour un

montant d'environ 70 millions de dollars, dont la demande était 2,5 fois supérieure à la valeur proposée. De même, la demande d'obligations sociales émises par Bancóldex en mai 2018, pour un montant supérieur à 130 millions de dollars, a dépassé 4,17 fois la valeur proposée. Dans les deux cas, la demande excédentaire d'émissions d'obligations sociales et vertes, malgré leur caractère novateur sur le marché financier colombien, reflète l'intérêt élevé du secteur privé pour le financement d'investissements ayant un impact important sur la conservation de l'environnement et le progrès social du pays.

Tiré de l'ENV de la Colombie, 2018

Prochaines étapes

Cette section offre l'occasion aux pays d'énumérer les mesures prises ou prévues pour améliorer la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Quelques questions à envisager :

- Comment les résultats de l'ENV seront-ils adoptés au niveau national ? Les résultats de l'examen ont-ils été diffusés ?
- Quelles sont les étapes prévues pour intégrer les ODD dans les activités du gouvernement, par exemple le processus de budget et les politiques publiques et programmes des ministères ?
- Existe-t-il des plans pour assurer un examen régulier des progrès accomplis au niveau national dans la mise en œuvre de l'Agenda ?

Annexes

Les pays peuvent inclure une annexe contenant des informations, en utilisant les indicateurs mondiaux des ODD proposés par la Commission de Statistique des Nations Unies ainsi que les indicateurs prioritaires identifiés aux niveaux régional et national. Ils peuvent également envisager d'inclure des annexes couvrantes, par exemple, les bonnes pratiques et/ou les politiques publiques et stratégies qui ont contribué à faire progresser la mise en œuvre de l'Agenda 2030, ou les commentaires et contributions des parties prenantes.

Quelques questions à envisager en relation à une annexe statistique sont les suivantes :

- Quels ont été les critères de choix des indicateurs fournis en annexe ?

- Dans quelle mesure l'annexe complète-t-elle et soutient-elle le contenu de l'examen ? Envisagez ce qui est le plus efficace : une présentation exhaustive ou une sélection des indicateurs les plus pertinents.
- Quel est le format le plus convivial pour présenter les données ?
- Est-il possible de présenter des données de séries chronologiques ?

Conclusion

La conclusion de l'ENV pourrait aborder certains des problèmes et questions qui suivent :

- Un résumé de l'analyse, des résultats et des organes en charge des politiques publiques, ainsi que des considérations relatives au secteur public, à la société civile et au secteur privé ;
- Les enjeux nouveaux et émergents ;
- Quels enseignements peut-on tirer du processus de l'ENV ?
- Quelle sorte d'appui le pays nécessite-t-il pour la préparation des examens futurs ?
- Quels ajustements devraient être apportés aux directives nationales volontaires pour en améliorer l'utilité pour les utilisateurs ?

E. Suivi et Examen

Des processus de suivi et d'examen efficaces sont essentiels à la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le suivi de la mise en œuvre nationale des objectifs de développement durable requiert la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion en temps utile de données désagrégées de qualité, qui soient facilement accessibles et fiables. Cela comprend le Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pour assurer le suivi et l'examen des progrès accomplis, adopté en 2017, qui englobe 232 indicateurs pour l'atteinte des ODD. Les pays développent leurs capacités statistiques et contribuent à la définition

d'indicateurs mondiaux en identifiant des indicateurs qui reflètent le mieux les défis nationaux.¹³

Les pays ont des institutions différentes pour suivre la réalisation des ODD, y compris des cadres institutionnels nationaux qui reflètent des enjeux divers tels que l'alignement des ODD sur les obligations nationales et internationales en matière des droits de l'homme.

Quelques questions à envisager :

- Quels efforts sont déployés pour renforcer les systèmes statistiques nationaux et la disponibilité de données de qualité ? Existe-t-il des innovations institutionnelles pour soutenir la collecte de données ?
- Quels efforts sont déployés par rapport à la production de données désagrégées ? Quelles sont les contraintes à cet égard ?
- Quels sont les défis rencontrés dans la collecte et la gestion de données ?
- Quelles lacunes ont été identifiées concernant les données et quelles mesures sont prises pour les combler ?
- Quels efforts sont déployés pour suivre les indicateurs et pour assurer la transparence et la responsabilité ?
- Quels efforts sont déployés pour suivre et examiner la mise en œuvre de l'Agenda 2030, y compris la participation de plusieurs parties prenantes et la mobilisation de données par le biais des partenariats ?
- Les efforts de suivi sont-ils présentés d'une manière qui permette un examen approprié et un dialogue parmi toutes les parties prenantes ?

Exemples tirés des pays

Afin de sensibiliser le public et de susciter son intérêt, et en vue de soutenir la réalisation des objectifs de développement durable au niveau national, l'Office central de statistique de la **Hongrie** a créé un site web informatif et interactif pour mettre à disposition de l'information relative aux principaux indicateurs mondiaux pour tous les ODD. Le site repose sur une base de données nouvellement créée, assortie de brèves descriptions et analyses. Tous les indicateurs sont illustrés par des graphiques ou des diagrammes afin de rendre les progrès de la réalisation des objectifs de développement durable facilement compréhensibles pour le grand public.

¹³ Veuillez consulter la note de bas de page 7.

Tiré de l'ENV de la Hongrie, 2018.

En novembre 2015, le conseil d'administration de l'Institut National de Statistique et de Géographie (INEGI) du **Mexique** a modifié un accord établissant le Comité technique spécialisé des objectifs de développement durable (CTEODS) en tant qu'organe chargé de générer et de suivre des données et des indicateurs nécessaires afin d'évaluer la mise en œuvre des ODD. Le CTEODS est présidé par le Bureau du Président et regroupe 29 entités fédérales. Ce comité s'est engagé à suivre les indicateurs mondiaux pour le Mexique conformément à ses capacités statistiques. Ce processus a requis la caractérisation des indicateurs et l'organisation de 15 groupes de travail interinstitutionnels pour l'analyse technique de chacun d'entre eux. Pour faciliter l'accès en ligne à ces indicateurs, le CTEODS - en collaboration avec le Bureau du Président du Département de la stratégie numérique nationale de la République - a conçu la base de données ouvertes www.agenda2030.mx. Le processus de définition des objectifs et des indicateurs nationaux est actuellement au stade de l'examen et de la réflexion, ce qui fait partie de la préparation de la Stratégie nationale pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Tiré de l'ENV du Mexique, 2018

Le **Paraguay** a mis en exergue un mécanisme novateur permettant de lier le suivi des recommandations internationales en matière de droits de l'homme aux ODD - la plateforme SIMORE Plus. Parmi les activités de coopération technique actuellement proposées par le Paraguay à d'autres pays au titre de coopération Sud-Sud, le programme de coopération technique "SIMORE Paraguay" vise à fournir de l'aide à la mise en place d'un système en ligne pour suivre des données relatives aux recommandations en matière de droits de l'homme et le respect des objectifs de développement durable (ODD), reposant sur l'expérience paraguayenne de SIMORE [el Sistema de Monitoreo de Recomendaciones]. SIMORE est considéré comme une expérience facile à reproduire dans des pays qui ne disposent pas de leur propre système de suivi des recommandations reçues ou qui cherchent à renforcer leurs systèmes. Il s'agit d'un système convivial, simple et peu coûteux. En tant que mécanisme permettant de suivre les recommandations en matière de droits de l'homme et de les associer aux ODD, la plate-forme SIMORE Plus représente une expérience réussie, une bonne pratique en matière de responsabilité et de transparence, ainsi que pour travailler au travers des partenariats conclus au nom de l'État du Paraguay, disponible pour être partagée avec des pays intéressés.

Tiré de l'ENV du Paraguay, 2018

F. Ateliers préparatoires et soumission des ENV¹⁴

Le processus de préparation des ENV comprend des ateliers organisés par le Département des affaires économiques et sociales (DAES). Ces ateliers sont basés sur les expériences antérieures des pays lors de la participation au processus des ENV et sont conçus pour faciliter l'apprentissage et l'interaction entre pairs, fournissant ainsi un espace d'échange de points de vue, d'enseignements et d'expériences dans la préparation des ENV. Ils sont destinés aux responsables au niveau opérationnel qui sont directement impliqués dans le processus national de préparation. Sous réserve de la disponibilité des fonds, il est prévu de prendre en charge la participation d'un participant par pays en voie de développement. D'autres participants des pays présentant des ENV peuvent assister aux rencontres à leur charge.

Le processus de préparation des ENV de 2019 comprend les éléments suivants :

Premier atelier mondial :

Cet atelier repose sur l'apprentissage par les pairs ainsi que les échanges entre les pays réalisant des ENV en 2019 et ceux qui en ont effectué en 2016, 2017 et 2018. Il est conçu pour esquisser les principaux éléments du processus de préparation.

Deuxième atelier mondial :

L'atelier facilitera un partage d'expériences entre les pays effectuant des ENV en 2019, y compris des enseignements à retenir et les défis rencontrés. Il permettra également d'échanger plus en détail sur le processus de préparation et offrira des conseils concernant ce dernier ainsi que par rapport à la présentation au FPHN. L'atelier facilitera la discussion sur la façon de rédiger les chapitres du rapport et de présenter l'ENV au FPHN.

Troisième atelier mondial :

Cet atelier est prévu le dimanche précédant la présentation des ENV au FPHN et se penchera sur les dernières questions pratiques concernant la

¹⁴ Les dates dans cette section se réfèrent au FPHN de 2019.

présentation. Il engagera les pays dans une discussion sur le suivi prévu pour leurs examens nationaux volontaires.

Commissions régionales des Nations Unies

Les commissions régionales soutiennent les pays dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, ainsi que dans la préparation du FPHN et des ENV. Pour le Forum de 2019, il est prévu que quatre ateliers régionaux sur les ENV seront organisés lors des forums régionaux pour le développement durable organisés par la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Les dates, et dans certains cas les lieux de réunion, restent à déterminer. Les ateliers régionaux examinent les spécificités de chaque région et permettent un échange supplémentaire d'expériences et d'enseignements à retenir parmi les pays effectuant des ENV.

Examen : délais de soumission au DAES

Deux documents doivent être soumis au Secrétariat, et il y a des délais à respecter pour chacun d'eux.

Les pays effectuant des ENV doivent soumettre les messages clés de leurs ENV **au plus tard le 17 mai 2019**. Les messages clés permettent aux parties prenantes, y compris celles d'autres pays, de se préparer pour le FPHN. Ce document ne doit pas constituer un résumé exhaustif de l'ENV, mais peut esquisser des conclusions émergentes de l'examen. Les messages clés donnent une indication de certaines conclusions principales de l'examen.

Les messages clés ne devraient pas dépasser 700 mots. Ces messages seront traduits en anglais par le Secrétariat s'ils sont soumis dans les délais et dans une des langues officielles de l'ONU autre que l'anglais. Ils sont publiés en tant que document officiel de l'ONU et mis en ligne.¹⁵

La version définitive des examens devrait être soumise au DAES sous format électronique **au plus tard le 14 juin 2019** (un mois avant le FPHN)

¹⁵ Les messages clés des ENV de 2018 sont disponibles au : http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/HLPF/2018/5&Lang=E

et est publiée en ligne.¹⁶ Il est important de prévoir du temps pour l'approbation nationale de l'examen avant de le soumettre au Secrétariat et de le traduire en anglais si vous le souhaitez. Les ENV ne sont pas traduits par le Secrétariat, mais sont publiés sur le site web du FPHN dans la langue officielle des Nations Unies dans laquelle ils ont été soumis.

ÉCHÉANCIER DES EXAMENS NATIONAUX VOLONTAIRES DE 2019

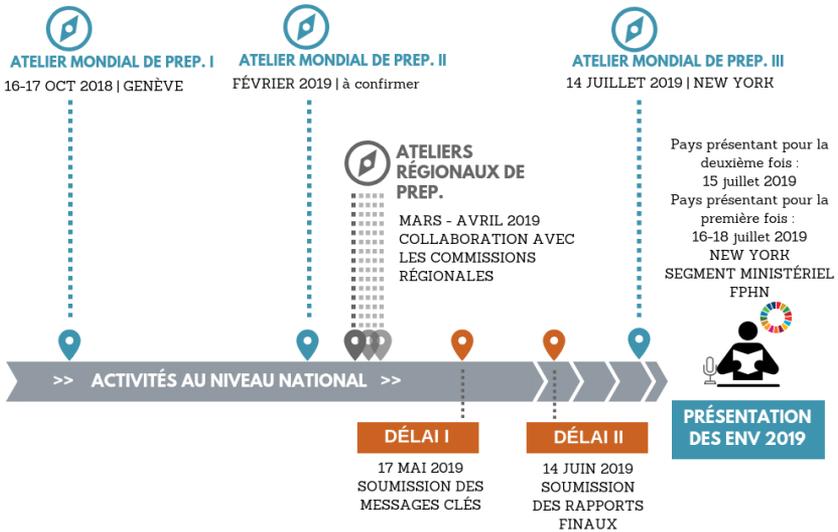


Figure 7 : Échéancier des examens nationaux volontaires de 2019 (DAES)

G. Présentation de l'ENV au FPHN

Les préparatifs liés à la présentation au FPHN constituent une partie importante du processus.

Questionnaire

¹⁶ Seuls les rapports conformes aux résolutions des Nations Unies peuvent être publiés sur le site web de l'ONU.

Pour recueillir des informations pertinentes, le DAES envoie un questionnaire aux pays quelques mois avant le FPHN. Celui-ci vise à déterminer :

- si le pays faisant une présentation pour la première fois préfère le format du panel ou celui de la présentation individuelle (voir ci-dessous) ;
- les informations préliminaires relatives à la composition de la délégation et les personnes qui présenteront l'ENV ;
- des informations par rapport au support audiovisuel que sera utilisé, y compris des vidéos ;
- toute autre demande spéciale, notamment les dates de disponibilité/d'indisponibilité de l'exposant principal (le ministre), afin d'assurer l'élaboration du projet de calendrier des présentations.

Format de présentation :

Dans le *format panel*, les pays participant à une session d'ENV (entre deux et quatre) font leur présentation séquentiellement. Une fois que tous les pays participant à la session ont présenté, des questions sont posées aux pays exposants. Dans le *format individuel*, un pays fait sa présentation, suivie de questions provenant des pays de l'auditoire, ainsi que de grands groupes et d'autres parties prenantes. La séquence est répétée pour les autres pays de la session. Sauf accord contraire avec les pays exposant, l'ordre des présentations au sein d'une session particulière est déterminé en fonction du rang protocolaire de l'exposant. Au même rang protocolaire, l'ordre des présentations des pays au sein d'une session est l'ordre alphabétique des pays.

Calendrier des ENV

Le projet de calendrier des présentations des ENV des pays présentant pour la première fois (du 16 au 18 juillet) est élaboré sur la base du principe d'universalité, afin que les sessions reflètent au mieux la diversité régionale et les différents niveaux de développement. Il sera envisagé de tenir compte des contraintes de temps des ministres présentateurs si celles-ci sont communiquées en temps opportun au DAES. Les pays peuvent également proposer leur propre composition de groupes, en tenant compte de la diversité régionale susmentionnée. Le

Président de l'ECOSOC transmet le projet de calendrier aux représentants permanents auprès de l'ONU des pays effectuant des ENV.¹⁷

Présentation au FPHN

La présentation sera de 15 minutes par pays, suivie d'un échange interactif d'une durée similaire avec d'autres pays et de parties prenantes¹⁸. Les 15 minutes allouées pour la présentation en tant que telle, englobent l'utilisation éventuelle d'un support audiovisuel, y compris les vidéos.

La présentation au FPHN pourrait mettre en évidence les principaux messages de l'ENV et pourrait aborder des questions critiques entrant dans le cadre de la mise en œuvre. Il est recommandé qu'un ministre ou une personne de rang supérieur dirige cette présentation. Au cours des années précédentes, les exposants comprenaient des premiers ministres, des vice-premiers ministres et des ministres de divers portefeuilles. Les pays pourraient envisager de prendre contact avec d'autres pays présentant des ENV afin de faciliter l'échange sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques pendant et après la présentation au FPHN.

Au préalable de la présentation, le pays devrait se préparer à :

- soumettre tout support audiovisuel dans les délais communiqués par le DAES ;
- finaliser les modalités de composition de la délégation ;
- décider de la ou des personnes devant s'asseoir au podium, en tenant compte des places disponibles ;
- déterminer si du temps de parole sera alloué aux parties prenantes nationales dans le cadre de la présentation.

¹⁷ Comme il a été indiqué dans la lettre du Président de l'ECOSOC du 12 septembre 2018, 10 pays présenteront le 15 juillet 2019 (voir note de bas de page 4 ci-dessus) en forme de deux panels à cinq pays d'une durée de 90 minutes. Ainsi, chaque pays aura 10 minutes pour présenter, suivi d'un échange interactif (questions-réponses) de 40 minutes au total.

¹⁸ Voir note de bas de page 17.

H. Après la présentation

Afin de bénéficier pleinement des ressources investies dans la préparation de l'ENV, les pays pourraient envisager des mesures de suivi concrètes. Quelques points à considérer :

- Assurez une large diffusion de l'ENV. Par exemple, les pays pourraient convoquer une conférence de presse afin de présenter les résultats de la présentation de l'ENV au Forum politique de haut niveau.
- Organisez un débriefing de l'équipe ENV portant sur les résultats de la présentation au FPHN. Une telle réunion pourrait englober un résumé des enseignements tirés et des bonnes pratiques d'autres pays ayant présenté lors de la même session.
- Encouragez des actions concrètes portant sur les priorités identifiées dans l'ENV. Par exemple, convoquez une réunion du cabinet ou autre organe de prise de décision approprié afin d'examiner le suivi de l'ENV.
- Élaborez un plan d'action/une feuille de route indiquant qui, quoi, où et quand afin d'assurer un suivi des priorités identifiées.
- Envisagez de rencontrer, le cas échéant, l'équipe de pays des Nations Unies et les donateurs bilatéraux concernant le suivi et le soutien aux priorités identifiées dans l'ENV.
- Prenez des initiatives visant à simplifier l'examen pour un usage public plus large.
- Examinez la possibilité de présenter au Parlement un rapport annuel sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030.
- Examinez la possibilité de partager les enseignements tirés de l'ENV au niveau régional.
- Institutionalisez les efforts de collecte de documents en vue des ENV.
- Utilisez les enseignements tirés du processus de l'ENV pour affiner et améliorer les arrangements institutionnels.
- Envisagez d'initier une décision sur la préparation et la présentation d'un prochain ENV.

Les deuxièmes ou troisièmes examens seront de plus en plus fréquents lors des futurs FPHN. Lors du FPHN de 2019, 10 pays présenteront leur deuxième ENV. Dans ce contexte, quels pourraient être les éléments distinctifs d'un deuxième ou d'un troisième examen ? Le premier rapport, qui consiste souvent en une évaluation de base de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, pourrait être suivi, dans les rapports ultérieurs, d'un résumé et d'une analyse des initiatives lancées depuis le dernier ENV. Ils pourraient également aborder comment les pays ont fait face aux défis de la mise en œuvre, y compris les défis persistants ; fournir une évaluation plus approfondie des bonnes pratiques adoptées ou suivies par le pays et des enseignements tirés ; et présenter une analyse des enjeux nouveaux ou émergents.

Annexe 1 : Préparation de l'ENV : la liste de contrôle

Rubriques	Actions
1. Préparation initiale et organisation	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Envoyer une lettre au président de l'ECOSOC pour lui faire part de la décision de mener une ENV. <input type="checkbox"/> Attribuer la responsabilité de la coordination et de la préparation de l'ENV. <input type="checkbox"/> Identifier et évaluer les ressources nécessaires. <input type="checkbox"/> Procéder au cadrage de l'examen. <input type="checkbox"/> Élaborer un plan de travail /une feuille de route avec des produits livrables alignés sur les échéances du FPHN (par exemple, soumission des messages clés et du rapport de l'ENV). <input type="checkbox"/> Cartographier les principaux acteurs nationaux (par exemple, le Parlement, les ministères de tutelle, le bureau national de la statistique, les autorités locales, les parties prenantes). <input type="checkbox"/> Préparer les grandes lignes de l'ENV et définir des messages clés. <input type="checkbox"/> Répartir les tâches de collecte d'informations et de données, notamment en s'appuyant sur des documents nationaux existants et des rapports d'ENV antérieurs.
2. Communications avec les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Contacter les départements du gouvernement concernés (ministères de tutelle) et les agences, en fournissant les informations de base, par exemple sur l'ENV, les informations/données demandées et la mise en place d'un point focal. <input type="checkbox"/> Concevoir une stratégie d'engagement des parties prenantes, identifiant les parties prenantes clés et la méthode d'engagement (envisager des options hors ligne et en ligne). <input type="checkbox"/> Définir un volet information et sensibilisation du public afin de communiquer les divers canaux à travers lesquels les parties prenantes pourraient contribuer au processus de l'ENV, en utilisant les services de communication du gouvernement, les réseaux sociaux, etc.

	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que des efforts ciblés sont faits pour toucher les groupes marginalisés et ceux qui risquent d'être laissés de côté.
<p>3. Préparation de l'ENV</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Examiner et intégrer la documentation reçue, y compris les données, les autres rapports et les ENV précédents. <input type="checkbox"/> Faire un suivi auprès des agences du Gouvernement/des sources d'information afin de mobiliser la documentation manquante ou de faire des analyses supplémentaires. <input type="checkbox"/> Identifier les participants aux ateliers préparatoires mondiaux et régionaux. <input type="checkbox"/> Préparer le premier projet d'examen, et identifier les lacunes, et les parties prenantes. <input type="checkbox"/> Préparer un projet de messages clés (pas plus de 700 mots) à faire approuver et à soumettre au DAES des Nations unies avant le 17 mai 2019. <input type="checkbox"/> Faire une revue interne de l'ENV, y compris en termes de contrôle de la qualité, en prévoyant du temps pour la résolution des questions sur lesquelles différents points de vue ont été exprimés. <input type="checkbox"/> Partager le document avec les responsables gouvernementaux concernés et prévoir du temps pour recueillir leurs avis et commentaires. <input type="checkbox"/> Donner aux parties prenantes la possibilité de formuler des commentaires, et dans la mesure du possible, intégrer les commentaires de tous les acteurs et parties prenantes nationaux. <input type="checkbox"/> Corriger l'ENV et prendre des dispositions pour en assurer la traduction en anglais, si nécessaire/souhaitable, et faire la mise en page et la mise en forme. <input type="checkbox"/> Soumettre pour approbation et validation si nécessaire (par exemple au ministre, au Premier ministre, au conseil des ministres). <input type="checkbox"/> Transmettre une copie électronique de l'ENV au DAES avant le 14 juin 2019.
<p>4. Présentation au FPHN</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Remplir le questionnaire et le retourner au DAES d'ici avril/mai (le délai sera indiqué) pour de plus

	<p>amples informations sur la présentation au FPHN.</p> <ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="348 168 948 289">□ Tenir le DAES informé du format de présentation préféré (panel/individuel), de l'identité du présentateur et de la composition de la délégation.<li data-bbox="348 298 880 358">□ Produire des vidéos ou d'autres supports audiovisuels pour la présentation de l'ENV.<li data-bbox="348 368 891 456">□ Sélectionner les messages clés pour la présentation de l'ENV, tout en respectant le temps alloué.
--	---

Annexe 2 : Proposition de directives communes d'application volontaire sur les rapports aux fins des examens nationaux volontaires au sein du forum politique de haut niveau

I. Introduction

Les Examens nationaux volontaires (ENV) de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le Développement durable lors du Forum politique de haut niveau (FPHN) constituent la pierre angulaire du cadre de suivi et de revue de l'Agenda 2030. Ces examens se terminent par un rapport national et une restitution au FPHN. Ils sont plus productifs lorsqu'ils sont sous-tendus par un processus de revue inclusif et approfondi, lorsqu'ils produisent des leçons et des solutions tangibles, et lorsqu'ils sont suivis d'actions et de collaborations qui concourent à la mise en œuvre des ODD.

Les directives communes d'application volontaires visent à soutenir les États membres dans la conduite des ENV. Elles ont été initialement préparées par le Secrétaire général en décembre 2015.¹ Elles ont été mises à jour en décembre 2017 pour refléter les leçons apprises au cours des deux années qui ont suivi. Elles fournissent un cadre pour l'intégration de certains éléments communs dans les rapports tout en garantissant aux pays une certaine marge de manœuvre pour s'adapter à leurs propres situations.²

II. Principes directeurs

Au paragraphe 74 de l'Agenda 2030, les États membres ont défini un certain nombre de principes pour guider le processus de suivi et de revue à tous les niveaux. Lors de la préparation des examens nationaux volontaires, il est primordial que ces principes soient pris en compte :

¹ Voir l'annexe au rapport du Secrétaire général sur jalons essentiels sur la voie d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et inclusifs au niveau mondial, A/70/684.

² Il est important de noter que le Groupe des Nations Unies pour le développement a publié en 2017 des directives pour la préparation des rapports nationaux sur les ODD, en vue de fournir un soutien cohérent des équipes des pays des Nations Unies (GNUD) aux revues au niveau national. Les directives du GNUD fournissent des études de cas et des outils pour la préparation d'un rapport national sur les ODD et peuvent compléter les directives communes d'application volontaires actuelles du Secrétaire général. Voir

<https://undg.org/wpcontent/uploads/2017/03/Guidelines-to-Support-Country-Reporting-on-SDGs-1.pdf>

a) Engagés à titre volontaire et pilotés par les pays, ils tiendront compte des réalités, des capacités et des niveaux de développement propres à chacun d'eux et respecteront la sphère et les priorités de leur politique générale. La prise en main par les pays étant essentielle à la réalisation d'un développement durable, les résultats des processus nationaux serviront de fondement aux examens à effectuer aux niveaux régional et mondial, vu que l'examen mondial reposera principalement sur les sources officielles nationales de données ;

b) Ils suivront les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles universels, y compris les moyens de mise en œuvre, dans tous les pays, d'une façon qui respecte leur caractère universel, intégré et interdépendant et les trois dimensions du développement durable ;

c) Ces processus se dérouleront dans une perspective à long terme, recenseront les réalisations, les problèmes, les lacunes et les facteurs clefs de succès et aideront les pays à faire des choix en connaissance de cause. Ils permettront de mobiliser les moyens de mise en œuvre et les partenariats nécessaires, aideront à trouver des solutions et à déterminer quelles sont les meilleures pratiques et faciliteront la coordination et le fonctionnement efficace du système international de développement ;

d) Ils revêtiront pour tous un caractère ouvert, non sélectif, participatif et transparent et faciliteront la communication d'informations par toutes les parties concernées ;

e) Ils seront axés sur l'être humain, tiendront compte des différences entre les sexes, respecteront les droits de l'homme et accorderont une attention particulière aux plus pauvres, aux plus vulnérables et à ceux qui ont été laissés de côté ;

f) Ils mettront à profit, s'il y a lieu, les cadres et processus existants, éviteront les doubles emplois et s'adapteront à la situation, aux capacités, aux besoins et aux priorités des pays. Ils évolueront progressivement, tiendront compte des problèmes qui se font jour et des nouvelles méthodes mises au point et réduiront la charge que l'établissement de rapports fait peser sur les administrations nationales ;

g) Ils seront rigoureux, fondés sur l'analyse des faits et étayés par des évaluations menées par les pays et des données de qualité, accessibles, actualisées, fiables et ventilées selon le revenu, le sexe, l'âge, la race,

l'appartenance ethnique, le statut migratoire, le handicap, la situation géographique et d'autres caractéristiques pertinentes dans le contexte national ;

h) Ils nécessiteront un appui accru au renforcement des capacités des pays en développement, en vue notamment d'étoffer les systèmes de collecte de données et les programmes d'évaluation nationaux dans les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays à revenu intermédiaire ;

i) Ils bénéficieront de l'appui actif du système des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales.

III. Structure et contenu d'un rapport pour le FPHN

Il est recommandé aux Etats de structurer le rapport en respectant les lignes directrices suivantes, afin de d'assurer la cohérence et la comparabilité des documents. Cela permettra également d'éclairer le processus de revue et de susciter des réflexions sur la mise en œuvre.

1. Déclaration liminaire. Dans la déclaration liminaire, le chef d'État ou de gouvernement, un ministre ou un autre haut responsable gouvernemental pourrait exposer les points clés relatives au progrès en cours des ODD et la réaction du gouvernement face au caractère transformateur de l'Agenda 2030, y compris par ses plans nationaux de développement, stratégies ou autres documents pertinents.

2. Points saillants. Une synthèse d'une à deux pages qui met en exergue :

- le processus de revue ;
- l'état d'avancement des ODD ;
- la réaction du gouvernement face au caractère intégré et indivisible des ODD et au principe de ne laisser personne de côté ;
- deux ou trois exemples de chacun des éléments suivants : bonnes pratiques, leçons apprises et défis rencontrés sur lesquels il souhaite que les autres pays se prononcent ;
- deux ou trois domaines où il aurait besoin de soutien en matière de financement, de renforcement des capacités, de technologie, de partenariats, etc.

3. Introduction. Le contexte et les objectifs de l'examen pourraient être exposés à ce stade. L'introduction pourrait comporter une brève description des principales caractéristiques du contexte national dans l'optique de l'Agenda 2030, le cycle de revue nationale, et montrer si et comment on a utilisé des rapports nationaux existants. L'introduction puisse mettre en lumière la manière dont l'architecture de la politique reflète les trois dimensions du développement durable et le processus par lequel les outils politiques ont favorisé cette intégration, ainsi que des liens avec d'autres accords internationaux tels que le Programme d'action d'Addis Abeba, l'Accord de Paris, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, etc.

4. Méthodologie et processus de préparation de l'examen. Dans cette section pourrait être exposée la méthodologie suivie aux fins de l'examen, en fournissant notamment des indications sur la portée, la profondeur et les facteurs limitants de l'exercice et la manière dont les principes de suivi et d'examen de l'Agenda 2030, y compris le paragraphe 74, ont été utilisés. Des informations sur le processus de préparation de la revue nationale peuvent être présentées, y compris par exemple, comment les différents niveaux et secteurs du gouvernement ont contribué à la revue, et le cas échéant, comment l'approche pangouvernementale a été utilisée; si les parlements étaient engagés; si les institutions nationales d'évaluation ou de contrôle ont contribué; quels mécanismes ont été utilisés pour impliquer les parties prenantes de la société civile, des universitaires et des entreprises et, le cas échéant, si les équipes de pays des Nations Unies étaient engagées. La section pourrait décrire comment le rapport national au FPHN a été discuté au niveau national et qui a participé aux discussions.

5. Politique et environnements facilitateur.

(a) Œuvrer à l'appropriation des objectifs de développement durable.

Au titre de l'examen pourraient être exposés les efforts déployés en direction de toutes les parties prenantes comme autorités centrales et locales, organes législatifs, population, société civile et secteur privé pour les informer et les impliquer dans la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda 2030, y compris les objectifs et cibles. L'examen pourrait porter sur la manière dont différents groupes, en particulier les femmes et les jeunes, ont été impliqués et sur la façon dont l'engagement direct des citoyens a été facilité.

(b) Incorporation des objectifs de développement durable dans les cadres nationaux. Le pays se prêtant à l'examen pourrait exposer les

principales dispositions qu'il a prises en vue d'adapter les Objectifs de développement durable et leurs cibles à sa situation particulière et d'en promouvoir la réalisation y compris l'examen de la cohérence des politiques et les questions transversales. Le pays pourrait décrire les efforts déployés pour intégrer les Objectifs dans sa législation, ses politiques, ses plans et programmes, notamment, le cas échéant, dans sa stratégie de développement durable. Les pays sont encouragés - même dans le cas de données incomplètes - à fournir, dans la mesure du possible, une analyse des causes de leurs défis de mise en œuvre des ODD et des jalons et marche à suivre, y compris le rôle des différents acteurs. Les pays pourraient envisager de mentionner les principaux efforts entrepris par les autorités locales et les acteurs non étatiques, y compris le rôle des liens entre science et politique et les partenariats, pour atteindre les Objectifs.

(c) Intégration des trois dimensions. L'examen pourrait porter sur les modalités d'intégration des trois dimensions (économique, sociale et environnementale) du développement durable et sur la manière dont les politiques en lien avec le développement durable sont conçues et appliquées pour assurer cette intégration. Il peut également inclure une analyse des progrès et des initiatives liés au thème du forum politique de haut niveau pour cette année.

(d) Ne laisser personne de côté : L'examen pourrait également évaluer la prise en compte du principe de ne laisser personne de côté dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. À cet égard, l'examen doit permettre de préciser comment les groupes vulnérables ont été identifiés, notamment en améliorant la collecte et la ventilation des données, ainsi quels politiques et programmes de mis en œuvre ont été mis en place pour répondre à leurs besoins et soutenir leur autonomisation. Une attention particulière devrait être accordée à la manière dont les efforts nationaux sont déployés pour faciliter l'autonomisation des femmes et des filles.

(e) Mécanismes institutionnels. Le pays se prêtant à l'examen pourrait fournir des renseignements sur les dispositions qu'il a prises pour adapter son cadre institutionnel pour application d'Agenda 2030. Cela pourrait inclure les modalités de prise en compte des avis des différents ministères, organismes et échelons des pouvoirs publics et des acteurs non gouvernementaux, ainsi que sur l'(es) institution(s)/mécanismes en charge de la coordination et de l'intégration de l'Agenda 2030. L'examen pourrait exposer les efforts entrepris pour mobiliser les institutions autour de la réalisation des Objectifs de

développement durable, améliorer leur fonctionnement et promouvoir le changement pour parvenir à une cohérence des politiques intersectorielles. Le pays pourrait donner des renseignements sur la répartition des responsabilités entre les différents échelons de l'État (central, infranational et local) s'agissant d'assurer la cohérence de la mise en œuvre et de l'examen de l'avancement de l'Agenda 2030. Il serait utile que le pays indique comment il évalue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable, notamment s'il projette de mener des examens nationaux au FPHN, le cas échéant. Cela comprend la préparation des rapports nationaux sur les ODD, avec le soutien de l'équipe de pays des Nations Unies, le cas échéant.

(f) Questions d'ordre structurel. Les pays sont encouragés à faire rapports sur les problèmes structurels ou les obstacles auxquels ils ont été confrontés, y compris les éventuelles conséquences externes des politiques nationales. Les pays peuvent mettre en évidence les politiques porteuses de transformation, les outils et les changements institutionnels dont ils ont fait usage pour résoudre ces problèmes ou obstacles.

6. Progrès sur les objectifs et les cibles :

Il est recommandé aux pays de fournir des informations sur les progrès réalisés et l'état de mise en œuvre de tous les ODD. Il serait souhaitable de décrire les difficultés critiques rencontrées pour atteindre les objectifs et la manière dont elles pourraient être traitées, en se référant, le cas échéant, aux données fournies dans une annexe statistique. L'examen pourrait indiquer si une base de référence pour les objectifs a été définie et, dans le cas contraire, quels sont les obstacles qui subsistent pour le faire. Les pays sont encouragés à examiner les 17 ODD; cependant, certains pourraient être traités de manière plus approfondie, par exemple pour illustrer des politiques novatrices visant à atteindre des objectifs, ou des exemples qui pourraient être particulièrement intéressants pour l'apprentissage par les pairs et dans un contexte international.

L'examen des objectifs pourrait se concentrer sur les tendances, les réussites, les défis, les enjeux nouveaux et les leçons apprises, et décrire les mesures qui ont été prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants. Il pourrait aider à identifier les lacunes, les solutions, les meilleures pratiques et les domaines nécessitant des conseils et un soutien. L'examen pourrait porter sur l'évolution des indicateurs mondiaux convenus pour suivre l'état d'avancement des objectifs et cibles classés prioritaires, mais les pays pourraient à leur convenance renvoyer à des indicateurs nationaux et régionaux complémentaires. Si les pays procèdent à leur deuxième examen national volontaire et subséquent, il serait souhaitable d'inclure les progrès réalisés depuis le dernier examen en date.

7. Moyens de mise en œuvre. Eu égard aux défis et tendances susmentionnés, l'examen pourrait couvrir les modalités de mobilisation des moyens de mise en œuvre, les difficultés auxquelles se heurte ce processus et les ressources supplémentaires requises pour mettre en œuvre l'Agenda 2030, notamment en termes de financement, de renforcement des capacités, des données et technologie et partenariats. L'examen pourrait indiquer comment les systèmes financiers et les allocations de ressources sont alignés pour soutenir la réalisation de l'Agenda 2030. La couverture de la mobilisation des ressources intérieures pourrait inclure la contribution du secteur privé. Les pays sont également encouragés à couvrir la technologie, identifier le développement des capacités concrètes et les besoins de données, et la contribution des partenariats multipartites.

8. Étapes suivantes. Sur la base des résultats de l'examen, le pays pourrait indiquer les mesures prévues pour améliorer la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Il pourrait également préciser comment il entend suivre les objectifs aux niveaux national et infranational, y compris la diffusion des examens et de leurs conclusions.

9. Conclusion. Cette section pourrait récapituler l'analyse, les conclusions et les incidences sur les politiques. Elle pourrait mentionner les questions nouvelles ou émergentes mises en évidence par l'examen. Enfin, le pays se prêtant à l'examen pourrait indiquer les enseignements qu'il a tirés du processus d'examen et comment il les appliquera dans la future mise en œuvre et l'appui dont il a besoin à l'avenir pour se préparer à de tels examens.

10. Annexes. Le pays se prêtant à l'examen pourrait fournir une annexe contenant des données structurées en fonction des indicateurs mondiaux relatifs aux Objectifs de développement durable et y ajouter des indicateurs relatifs aux priorités définies aux niveaux régional et national le cas échéant. Il pourrait préciser si les statistiques proviennent de son système national de statistique et signaler les principales lacunes des statistiques officielles en lien avec les indicateurs. Les pays pourraient inclure des annexes supplémentaires dans lesquelles ils présenteront les meilleures pratiques et/ou les politiques et stratégies qui ont permis faire les avances dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Ils pourraient également inclure des commentaires des parties prenantes sur le rapport dans une annexe.

IV. Présentation au FPHN

Selon les modalités actuelles, le temps accordé aux pays pour faire la restitution de leurs travaux lors du FPHN est limité. Les pays pourraient donc envisager un certain nombre d'options de leurs présentations au FPHN :

- Utiliser des vidéos, des animations infographiques et la visualisation de données pour partager des messages complexes tels que les corrélations et priorités dans un laps de temps très bref ;
- Prévoir un espace pour permettre aux parties prenantes telles que la société civile et le secteur privé de partager leurs appréciations des progrès réalisés sur les progrès des ODD.
- Travailler de manière non formelle avec d'autres pays présentant à l'avance pour comparer les processus d'examen et les conclusions.

En marge de la rencontre formelle, les pays pourraient également utiliser leur temps à meilleur escient pour échanger davantage avec les participants au FPHN sur les leçons tirées du processus d'examen.



FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU
SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

manuel

de preparation des

EXAMENS
NATIONAUX
VOLONTAIRES
